PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

◈ ◈ ◈

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025 - 18 H 30

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni, au nombre prescrit par la loi et après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.
Mme la Maire ouvre la séance à 18 h 30 et procède à l'appel nominatif des Élus.

PRÉSENTS	Mmes BEAUFORT, BRUN, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MONTES, RIPOLL, ROUER, SIMÉON et STEMER MM. BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC
PROCURATIONS	Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSSELIN Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE Mme VOISIN a donné procuration à Mme LACOSTE M. BAË a donné procuration à M. BRIANTAIS M. BARBA a donné procuration à M. SÉVERAC M. CANILLO a donné procuration à M. LOUZON
ABSENT(E)S	Mme MARNAC M. MAILHÉ
PRÉSIDENT	Mme SIMÉON Françoise, Maire
SECRÉTAIRE	M. LERAT Jacques
ORDRE DU JOUR	1 - Désignation du Secrétaire de Séance 2 - Hommage à un ancien Conseiller Municipal 3 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 octobre 2025 4 - Demande d'une subvention auprès du Conseil Régional pour l'aide à la diffusion de proximité de deux représentations en 2026 5 - Dérogation au repos dominical pour les commerces de détail pour l'année 2026 6 - Demande d'une subvention auprès de l'État, du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne – travaux de démolition-reconstruction des salles multi-activités de Bidot 7 - Demande d'une subvention auprès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) – renouvellement du contrat de Technicien en rénovation énergétique "économe de flux" 8 - Tarification du droit de place pour le marché de plein vent des mercredis et samedis pour l'année 2026, des marchands ambulants et autres manifestations 9 - Avance sur la subvention annuelle 2026 accordée par la commune au CCAS de Fonsorbes 10 - Clôture du budget annexe "Bâtiment Locatif" 11 - Budget principal "Commune" – Décision Modificative n° 1 pour l'année 2025 12 - Budget principal "Commune" – ouverture des crédits de 2026 13 - Budget principal "Commune" – souscription d'un emprunt pour financer les investissements 2025 14 - Garantie d'emprunt – réaménagement des emprunts garantis de l'Association les Jeunes Handicapés (AJH) 15 - Marché d'assurance "risques automobiles" en groupement avec le CCAS 16 - Marché de prestations d'entretien des espaces verts et de la voirie 17 - Marché de travaux – réaménagement des locaux des Services Techniques 18 - Cession des emprises foncières nécessaires à la réalisation d'une opération immobilière – projet d'habitat sur le secteur de Cantelauze 19 - Création des postes permanents 20 - Création de Contrats d'Engagement Éducatif (CEE) 21 - Création d'emplois occasionnels et saisonniers 22 - Mise à jour de la délibération du RIFSEEP 23 - Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire 2026-2029 du Centre de Gestion de la Haute-Garonne 24 - SIVOM-SAGe – mise à disposition du rapport d'activité et de la synthèse du rapport financier de l'année 2024 25 - Le Muretain Agglo – deuxième révision libre de l'Attribution de Compensation en Fonctionnement pour l'année 2025 26 - Participation de Mme la Maire au 107ème congrès des Maires de 2025

	27 - Décisions prises par Mme la Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal conformément à l'article L 2122-22 du CGCT 28 - Questions orales posées par les divers groupes 29 - Informations diverses

Convocation :	Nombre de membres :
date : 4 décembre 2025	du Conseil Municipal : 33
envoi : 5 décembre 2025	en exercice : 33
affichage : 5 décembre 2025	présents : 25
	votants : 31

1 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme la Maire : C'est au tour de "Fonsorbes Citoyenneté" d'assurer le secrétariat de la séance. Donc, si vous en êtes d'accord, je vous propose M. LERAT.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de désigner M. LERAT Jacques, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" en qualité de secrétaire de séance.

VOTE		
	Pour :	31
	Contre :	0
	Abstention :	0

2 - HOMMAGE A UN ANCIEN CONSEILLER MUNICIPAL

Mme la Maire : Je voudrais commencer ce Conseil Municipal en rendant hommage à M. RAMOS. M. RAMOS est décédé récemment, le 15 novembre dernier. Il a été membre du Conseil Municipal sous la mandature de Pierre DUPLANTÉ. Il était également très actif au sein d'associations, le tennis, le foot. Son épouse travaille à la Mairie.
Donc, si vous en êtes d'accord, je vous demanderais de faire une minute de silence à la mémoire de M. RAMOS.

Une minute de silence est observée

Arrivée de Mme MARNAC Sandrine à 18 h 32
A qui M. MAILHÉ Christophe a donné procuration

Nombre de membres	Présents : 26	Votants : 33

Mme la Maire : Je vous remercie.

3 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2025

Mme la Maire : Avez-vous des observations à formuler sur ce procès-verbal ?
Aucune observation n'est formulée.

Mme la Maire procède au vote du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2025.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstentions :	0
	Refus de vote :	0

Mme la Maire : Je vais modifier l'ordre du jour ; Mme D., Directrice des Services Techniques est là.
Donc, si vous en êtes d'accord, nous allons passer directement au point concernant les travaux sur les Services Techniques de façon à ce que, si vous avez des questions techniques à poser, Mme D. soit à même de vous répondre, puisque M. Canillo, l'Adjoint dédié, n'est pas là cette semaine.
Il s'agit donc du point numéro 17.

17 - MARCHÉ DE TRAVAUX - RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX DES SERVICES TECHNIQUES *(délibération n° 2025-119)*

Mme la Maire : Un marché à procédure adaptée avec publicité a été lancé le 17 septembre 2025. L'annonce est parue sur le moniteur, marché online, et profils acheteurs de la Mairie. Le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) a été mis en ligne sur le profil d'acheteur. La date de limite des offres était au jeudi 16 octobre 2025 à 12 heures. Le marché était alloti en 5 lots :

- Le lot 1 : démolition, VRD, gros œuvres
- Le lot 2 : construction modulaire
- Le lot 3 : menuiseries extérieures
- Le lot 4 : lots second œuvre, plâtrerie, menuiseries intérieures, sols, revêtements
- Le lot 5 : les lots techniques : électricité, plomberie, chauffage, ventilation

M. Canil, notre maître d'œuvre de la société Architecture Concept Service, a effectué l'analyse des offres. Les lots 2 et 5 ont été déclarés sans suite à l'issue de cette première consultation, puisque nous nous sommes rendu compte qu'il y avait un décalage conséquent entre l'estimation qui avait été faite par le maître d'œuvre et le retour des propositions qui nous étaient faites. Donc, nous avons relancé les lots 2 et 5. Et le lot 5 a été éclaté en deux lots : 1 lot électricité, 1 lot plomberie, chauffage, ventilation.
La date limite de dépôt des offres pour ces trois nouveaux lots était au 17 novembre à 17 heures. Le Comité de Pilotage avait accepté le principe d'une variante concernant le bardage du bâtiment modulaire. Donc, cela a été présenté à la CAO (Commission d'Appel d'Offres) du 1er décembre.

- Pour le lot 1 : démolition, VRD, gros œuvres : c'est l'entreprise SPIE-BATIGNOLLES qui a été retenue pour un montant de 123 706 €.
- Pour le lot 2 : construction modulaire : c'est MODULEM, pour un montant de 474 055 €.
- Pour le lot 3 : menuiseries extérieures : c'est CUNHA & CASTÉRA pour un montant de 32 082 €.
- Pour le lot 4 : lots second œuvre, plâtrerie, menuiseries intérieures, sols, revêtements : c'est MANFRÉ, pour un montant de 37 634 €.
- Pour le lot 5 : les lots techniques : électricité, plomberie, chauffage, ventilation : c'est L2E pour un montant de 15 000 €.
- Pour le lot 6 : plomberie/CVC : c'est ADECOTHERM, pour un montant de 23 671 €.
 - **Soit un total HT de 706 150 €.**

Ce que nous avons tous constaté, et qui n'a pas été corrigé lors du deuxième appel d'offres, c'est la différence entre l'estimation qui a été faite par le maître d'œuvre et les montants qui nous sont annoncés. Nous étions sur une estimation à 609 000 €, nous sommes sur un montant à 700 000 €. Donc, nous avons tenté le coup puisque nous avons relancé le marché, et, malheureusement, le gain a été extrêmement modéré par rapport à ce que nous attendions.
Donc peut-être, Mme D., pouvez-vous nous donner quelques explications, cela concerne principalement le lot 2, bâtiment modulaire, pour lequel nous sommes à 70 000 € au-delà de ce qui avait été estimé par le maître d'œuvre.
La Directrice des Services Techniques : Tout à fait. Déjà, à savoir qu'entre la première et la deuxième consultation, il y a eu une baisse de 60 000 € à la deuxième consultation, de mémoire.
Le surcoût pour le lot 2, bâtiment modulaire, est essentiellement dû au fait qu'il y a un gros coffre électrique qui alimente la plupart de nos bâtiments, qui est conservé et qui est intégré dans les futurs locaux. Donc, le maître d'œuvre et le bureau d'études expliquent que, pour une partie en tout cas, ce surcoût serait dû à ce local qui, du coup, nécessite une isolation particulière et un aménagement particulier. Voilà pour l'essentiel. C'est vrai que le surcoût de plus de 90 000 € est essentiellement dû au lot modulaire.
Après, il y a aussi une accumulation de petits travaux qui font qu'effectivement cela a causé un surcoût supplémentaire. Le bureau d'études et le maître d'œuvre nous l'ont expliqué comme ça lors de la commission d'appel d'offres.
Mme la Maire : Ce qui nous a été expliqué également, c'est qu'en gros, il y a deux entreprises qui répondent sur les modulaires. Lors du premier appel d'offres, c'est une des deux qui a répondu. Et lors du deuxième appel d'offres, celle-ci n'a pas répondu, mais c'est la deuxième qui a répondu.
La Directrice des Services Techniques : Oui, tout à fait.
Mme la Maire : Donc c'est vrai que manifestement, la concurrence n'a pas l'air de trop jouer.
Avez-vous des questions ? Sachant qu'un certain nombre de questions ont été posées lors de la CAO, et que des réponses ont été fournies.
M. Bonnet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : Bonsoir. Lors de la CAO, le maître d'œuvre avait indiqué aussi qu'au niveau du lot n° 3, la société CUNHA & CASTÉRA avait deux montants dans son offre.

Une valeur sur l'acte d'engagement et une autre valeur sur la DPGF (Décomposition des Prix Global et Forfaitaire). Le lendemain, je vous ai transmis un mail vous demandant de bien vouloir nous repréciser, parce qu'effectivement, le soir de la commission, je n'en ai pas pris note concrètement. Donc du coup voilà, je voulais savoir. Nous avions un montant lors de la CAO qui était annoncé à 32 000 € tout rond. Là, aujourd'hui, effectivement, dans le tableau que nous avons, c'est 32 082,86 €. Donc j'aurais aimé savoir si c'est le montant qui était sur l'acte d'engagement ou dans la DPGF. Sur quel document ce montant-là a été retenu ?

La Directrice des Services Techniques : Là, je n'ai pas la réponse à vous donner à ce sujet. Je ne saurais pas vous dire si c'était sur l'acte d'engagement ou sur l'autre. Je n'ai pas l'élément. Nous pourrons vous le communiquer ultérieurement.

M. Bonnet : Ce qui est désolant, c'est que la question vous a été posée il y a plus d'une semaine. Je ne parle pas à vous, Mme D., je parle aux Élus, et que nous n'avons pas eu de réponse directement à cette question. Cela pourrait tout changer savoir ... Si, si, cela pourrait tout changer, Mme la Maire. Si c'est l'acte d'engagement, l'acte d'engagement a quand même une valeur plus forte que la DPGF. Donc voilà. Si sur l'acte d'engagement il y avait la somme de 30 000 €, c'est 30 000 € et pas 32 000 € que nous devrions retenir pour cette entreprise. Donc voilà. J'aimerais que cette réponse puisse nous être donnée.

Mme la Maire : Cela sera fait.

M. Bonnet : Voilà. Le seul problème, c'est que ce soir, il faut que nous le votions pour ça. Donc, je pense que là, nous nous abstiendrons, rien que pour cette partie-là.

Deuxième partie. Le soir de la CAO, je n'avais pas fait attention. Mais sur le premier appel d'offres, les deux lots techniques avaient une valeur estimée par le maître d'œuvre à 30 000 €. Et sur le deuxième appel d'offres, bizarrement, là, les lots, les montants, la globalité passe à 36 000 €. Pourquoi ? Comment ? Que s'est-il passé entre les deux ? Le maître d'œuvre nous a indiqué qu'il avait fait simplement avec la DPGF, il avait dissocié la DPGF. Donc les montants, à mon avis, auraient dû rester les mêmes. Et là, nous avons une augmentation de près de combien ? 20 %. Bagatelle. Donc du coup, pour cette question-là aussi, nous aimerions pouvoir avoir une explication à ce niveau-là aussi. Tout en rappelant effectivement que c'est 17 % de plus que la valeur de base, que l'estimation lors du programme était de 495 000 €. Aujourd'hui, de 495, nous passons à 713 000 €. Cela fait une somme quand même assez conséquente. Tout cela nous pose question aussi. Voilà.

Mme la Maire : Je ne vous cache pas que cela nous interroge également, M. Bonnet, qu'il puisse y avoir une telle différence entre les 609 500 € d'estimation et les 706 000 €. Et les travaux, à ce moment-là, c'était très à la louche, sans aucun doute, les 400 et quelques mille euros. Mais je suis d'accord sur le fait que c'est inacceptable. Nous n'étions pas partis sur des montants comme ceux-là. Cela dit, ces travaux sont nécessaires. Ils sont même indispensables pour les Services Techniques, que ce soit pour les agents du secrétariat ou les agents des Services Techniques, en termes d'équipement, de douches, de salle de convivialité, etc. Ce sont des travaux qui sont nécessaires. Donc, à partir de là, nous avons pris l'engagement de les faire, nous les faisons. Mais je suis d'accord avec vous sur le fait que nous n'étions pas partis sur des montants aussi élevés.

M. Bonnet : Non, mais c'est indéniable qu'effectivement les agents en ont besoin. Comme nous l'a expliqué Mme D. le soir de la CAO, actuellement, ils ont fait des sacrifices pour libérer rapidement les bungalows qui doivent être restitués prochainement aux loueurs. Ça, nous l'entendons. Mais voilà, nous payons des agents, des maîtres d'œuvre, une programmiste qui accompagnait la collectivité pour faire un programme, qui a estimé un montant de travaux. Et derrière, le budget a été voté en conséquence. Aujourd'hui, le budget est grevé d'une somme quand même assez conséquente. Nous en reparlerons peut-être plus tard.

Mme la Maire : Je vous rassure, la commune peut payer.

M. Bonnet : Non, mais ce n'est pas la question. Moi, ce qui m'interpelle, c'est que nous payons des gens pour nous assister, des assistants d'ouvrage, d'accord ? Un maître d'œuvre, une programmiste. Et ces gens-là, ils sont payés de leurs prestations. Et derrière, ils nous font payer, ... je veux dire, voilà, nous sommes passés de 495 à 700 000 €.

Mme la Maire : En l'occurrence, l'AMO en question, c'est celle qui a travaillé pour nous sur le Centre de Loisirs, me semble-t-il.

La Directrice des Services Techniques : Oui, tout à fait.

Mme la Maire : Et nous en avons tous été extrêmement satisfaits. Elle a bien travaillé. Donc, nous n'avions pas de doute sur les compétences qui étaient les siennes et sur le fait que nous pouvions nous appuyer sur elle par rapport à ce nouveau chantier. Bon, manifestement, cela a dérapé.

M. Pilet, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : Je crois que, raison de plus, vu la qualité du travail qu'elle a fourni, je crois que c'est de notre rôle de nous interroger sur cette augmentation, à quoi c'est dû, à quoi ça correspond. Nous sommes responsables des deniers publics. Que la commune puisse payer, c'est une

très bonne chose. Mais je pense que tous autour de la table, nous sommes très attentifs à la façon dont sont dépensés les deniers publics. Là, il y a des interrogations.
Mme la Maire : Nous sommes bien d'accord.
M. Pilet : Et nous voyons qu'il n'y a pas les réponses. C'est ce qui est peut-être embêtant.
Mme la Maire : Si, la réponse, M. Pilet, vous l'avez, dans le sens où ce qui a particulièrement explosé, c'est le lot 2, les bâtiments modulaires. Quand nous avons vu la première proposition faite suite au premier appel d'offres, nous nous sommes dit "nous ne pouvons pas nous en tenir là". Donc nous relançons, avec le retard fatalement pris par le chantier, alors que nous savons que les besoins sont réels. Nous avons relancé un nouvel appel d'offres et, certes, cela a baissé de 60 000 €, mais nous sommes encore très loin de ce qui était proposé initialement. Et l'impression que cela me donne, moi, par rapport au chantier concerné, c'est que, au-delà de l'impression, la concurrence n'a pas joué. Et donc, nous faisons avec les réponses qui nous sont faites. Donc malheureusement, oui, nous aurions préféré que ce soit revu à la baisse, qu'elle ne se soit pas trompée, et que le deuxième appel d'offres baisse au-delà des 60 000 €. Cela n'a pas été le cas. Donc, nous n'avons pas le choix, il faut y aller.
M. Bonnet : Par contre, est-ce que le tableau peut être corrigé ou pas ? Ou pour quelle raison nous avons 6 000 € de plus sur les lots techniques ?
La Directrice des Services Techniques : Nous allons le vérifier, mais je pense que le fait d'avoir scindé les lots a fait que le maître d'œuvre a peut-être réévalué le coût.
M. Bonnet : Mais comment peut-il faire ? Il nous fait signer, nous signons son contrat sur une valeur, et, en cours de route, pendant l'appel d'offres, en deuxième phase vous décidez de relancer, en COPIL d'ailleurs, sans que nous soyons vraiment trop informés, et il rajoute 6 000 €. Et a priori, tout le monde valide. Donc là, je ne comprends pas.
Mme la Maire : Je n'ai pas d'explication non plus.
M. Bonnet : Nous ne comprenons pas.
Mme Marnac, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : Oui, bonjour. Alors, en fait, juste pour donner les vrais montants, parce que le vrai montant qui a été indiqué dans le BP (Budget Primitif), avec la maîtrise d'œuvre intégrée, c'était 595 000 €. Et le montant final, c'est 955 000 €. Ce qui fait une augmentation, parce qu'en fait, le montant total qui est dans le document, c'est 847, mais dans lequel il faut rajouter la prestation d'AMO. Donc cela fait 955. Cela fait quand même une plus-value de 60 % entre les deux. Alors, j'entends qu'il y ait eu des contraintes particulières, les modulaires, cela représente 60 000 €, mais nous sommes quand même très loin des 400 000 € d'écart.
Mme la Maire : Je suis d'accord. Je le déplore autant que vous, Mme Marnac.
Mme Marnac : Oui, mais d'accord, mais cela n'empêche que les travaux, il faut les faire. Nous sommes d'accord. Mais est-ce qu'il n'aurait pas été quand même important d'essayer de redémarrer une procédure pour vérifier si ce montant n'était pas ... Nous sommes accompagnés d'un expert ; l'expert fait un chiffrage. Nous lançons l'appel d'offres. Nous avons des réponses qui sont 60 % plus chères que l'estimation de l'expert que nous avons payé 100 000 €.
Mme la Maire : Je suis ... oui.
Mme Marnac : Oui, mais non parce que là, en fait, vous nous demandez de valider quelque chose sur lequel nous pensons qu'il aurait peut-être été nécessaire de relancer. Alors j'entends. Je comprends votre difficulté. Cela met les agents en difficulté. Ce n'était pas du tout l'idée. Mais ça n'empêche ... Et pour rejoindre un des éléments qui va être abordé après, un prêt de 1 million d'euros a été souscrit pour financer ces travaux-là ...
Mme la Maire : ... Entre autres.
Mme Marnac : ... Qui, du coup maintenant ... Oui, entre autres, parce qu'il y avait aussi la rénovation de Cantelauze. Mais du coup, rien que ces travaux-là, ils couvrent déjà la dette globale. Vous dites que vous êtes capables de le financer, soit. Mais ça n'empêche que nous avons quand même une différence de plus de 400 000 € rien que là.
Mme la Maire : Est-ce que vous pensez, très honnêtement, enfin le "très honnêtement" ne s'impose pas. Est-ce que vous pensez réellement que de relancer, nous aurions obtenu un chiffre plus bas ? Ceux qui ont répondu, après m'être renseignée, ce sont les deux fabricants qui ont pignon sur rue pour ce qui concerne les modulaires. En gros, ils ont l'exclusivité ...
Mme Marnac : ... Non, attendez, je ne remets pas en question ça, parce que cela ne représente "que" 60 000 €. Mais c'est sur tous les autres postes. Parce qu'en fait, là, vous discutez juste du lot 2, mais ce n'est pas le lot 2. Ce sont les 6 lots en fait qu'il aurait fallu revoir parce que les augmentations de 60 % ont été conséquentes sur plein de postes. Pour le lot 1, par exemple, nous sommes quand même à 25 % de plus.
Mme la Maire : Est-ce que dans le lot 1 des explications techniques ont justifié le fait qu'il y ait cette augmentation, Mme D. ?

La Directrice des Services Techniques : Le maître d'œuvre avait effectivement admis qu'ils avaient peut-être un peu sous-évalué le coût des travaux.
Mme Marnac : Non, mais ce n'est pas un peu, c'est 25 %. Nous leur donnons 100 000 €, et ils trouvent le moyen de nous expliquer qu'ils se sont trompés de 60 %, enfin, de 500 000 € finalement. Donc moi, je suis désolée, je pense que tout le monde est compétent, tout le monde fait pour le mieux. Mais là, pour moi, c'est inacceptable, c'est inacceptable d'accepter cela parce que résultat, la prestation de ce maître d'œuvre va lui être rémunérée à 100 % alors qu'ils se sont lamentablement plantés.
Mme la Maire : Nous sommes d'accord. Nous n'avons pas le choix.
Mme Marnac : Oui, c'est vrai. Mes voisins ont raison, je suis d'accord, parce qu'en fait, pour le maître d'œuvre c'est un pourcentage des travaux ?
Mme la Maire : Je pense que nous allons discuter avec lui.
Mme Marnac : Oui, j'espère, parce que cela veut dire que nous allons leur donner 60 % de plus ?
La Directrice des Services Techniques : Non. C'est un pourcentage de l'estimation en phase pro-DCE. Il y a eu un avenant de fait par rapport à cela.
Mme Marnac : Oui, mais ce n'est pas grave. Les 595 sont devenus 700 et quelques quand même. Le DCE a pris 200 000 €. Nous parlons de 200 000 € comme si nous parlions de 25 €, quand même.
Mme la Maire : Nous sommes bien conscients de cela. Effectivement, nous gérons des deniers qui ne nous appartiennent pas. Nous gérons des deniers publics. C'est la première fois que nous nous trouvons confrontés à une situation aussi dégradée. Je le conçois tout à fait ...
Mme Marnac : ... Et espérons que nous n'ayons pas des avenants qui augmentent encore l'enveloppe ...
Mme la Maire : ... J'espère aussi ...
Mme Marnac : ... Oui, mais sur les travaux, quand nous reprenons des choses existantes, il peut y avoir des aléas. Donc, pour conclure, vous avez bien compris que nous ne pouvons pas dire que nous allons voter avec un blanc-seing cette situation ...
Mme la Maire : ... Je comprends ...
Mme Marnac : ... Voilà. Nous sommes d'accord que les travaux doivent être faits. C'est la raison pour laquelle nous n'allons que nous abstenir avec une forte volonté de vouloir voter contre. Mais, c'est pour ne pas mettre en difficulté les agents.
Mme la Maire : C'est bien aussi la raison pour laquelle nous le présentons aujourd'hui. C'est parce qu'effectivement, ces travaux, il faut les faire. Mais je suis tout à fait d'accord avec la réflexion que vous faites. C'est incompréhensible que nous nous trouvions avec une plus-value de cet ordre-là par rapport à ce qui avait été estimé. C'est la première fois que nous sommes confrontés à cela. Mais les travaux, il faut les faire. Donc je le mets aux voix.
M. Bonnet : Pardon, juste une petite dernière intervention. Une petite question. Est-ce là, effectivement, une gestion en bonne mère de famille ?
Mme la Maire : Vous avez du monde qui a assisté à la réunion hier soir.
M. Bonnet : Tout à fait, vous avez dû les croiser.
Mme la Maire : Oui. Sachez que nous faisons au mieux, Monsieur, et nous prenons soin également de nos agents, et prendre soin de nos agents c'est se préoccuper de leur confort. Et aujourd'hui, le calendrier fait qu'il fallait que ce soit validé ce soir. Donc je le mets aux voix.
M. Pilet : Excusez-moi.
Mme la Maire : Je vous en prie.
M. Pilet : Une dernière question, mais pas à vous. Je reprends le terme ; je ne pense pas que ce soit "au mieux" pour le coup. Je voulais savoir, M. Rivier, qui êtes Adjoint aux finances, vous avez dû être informé de tout cela. Est-ce que vous êtes intervenu pour essayer de faire que nos deniers publics soient utilisés correctement ? Est-ce que vous avez été associé ? Est-ce que vous avez participé ? Est-ce que vous avez pu dire à un moment donné "ça ne va pas", "ça ne rentre pas dans le budget initial" ?
M. Rivier, Adjoint délégué aux Finances : Associé, oui, puisque j'ai assisté en tant qu'auditeur aux CAO. Donc j'étais au courant de cela. Après, moi, si M. C. me dit "nous avons les moyens de ...", je ne vais pas m'immiscer pour dire "le devis n'est pas bon ...", ou "c'est ... »
Mme la Maire : Notre budget nous permet de supporter ce surcoût. C'est tout ce que nous pouvons dire. Nous aurions préféré ...
M. Rivier : ... C'est vrai que c'est au détriment d'autre chose. Nous allons le voir avec la DM (Décision Modificative), mais c'est vrai que c'est au détriment d'autre chose.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché de travaux relatif au réaménagement des locaux des Services Techniques aux entreprises mentionnées, pour un montant total de 706 150,95 € HT.

VOTE		
	Pour :	24
	Contre :	0
	Abstention :	9 (*Mmes Marnac, Montes, Rouer, MM. Bonnet, Fédou, Lorrain, Maillhé, Monrozier et Pilet*)

Mme la Maire : Merci, Mme D.

4 – DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL POUR L'AIDE A LA DIFFUSION DE PROXIMITÉ DE DEUX REPRÉSENTATIONS EN 2026 *(délibération n° 2025-106)*

Mme Stemer, Conseillère déléguée aux Structures Culturelles : médiathèque et ludothèque : Les représentations suivantes sont programmées au 1er semestre 2026 à la salle du Trépadé. Il y aura :

- une pièce de théâtre, "Un Crime Farpait", le vendredi 30 janvier 2026 à 21 h, pour un coût de 2 000 € TTC avec la prestation, les frais de transport, un régisseur son et lumière.
- un spectacle musical, "à vos souhaits", le samedi 18 avril 2026 à 15 h, pour un coût de 1 710 € TTC avec prestations, frais de transport, un régisseur son et lumière.

Ces prestations remplissent les critères d'éligibilité, elles peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre de l'aide à la diffusion de proximité. Effectivement, il s'agit de créations de moins de 3 ans jouées par des compagnies de la région Occitanie et diffusées sur une commune de moins de 15 000 habitants.

Mme la Maire : Nous allons solliciter, et puis nous verrons bien ce que cela va donner, sachant que nous connaissons les difficultés rencontrées par le Conseil Régional, le Conseil Départemental, donc ils sont plus regardants quant à la distribution de subventions.

M. Fédou, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : Deux, trois questions. Sur les années précédentes, nous avons voté aussi pour une demande de subvention, nous n'avons jamais eu de retour ; savoir si ces subventions sont arrivées ou pas pour ces spectacles vivants.

Mme Stemer : Oui, les subventions ont été proposées, et les retours ont été faits en commission Culture. Pour l'année 2024, 2 spectacles ont été retenus, sur les 4 qui avaient été présentés. Donc, pour une somme de 1 180 €. Pour l'année 2025, 2 dossiers ont été retenus sur les 5, pour un montant de 1 792 €. Il faut savoir que des communes n'ont aucun dossier retenu. Nous faisons partie des communes qui ont des dossiers retenus, parce qu'ils considèrent aussi la qualité du spectacle proposé sur la commune, en plus des critères très factuels.

Donc, pour l'année qui arrive, aujourd'hui nous vous présentons la demande pour 2 spectacles. Pour la fin d'année, il y aura 3 autres spectacles que nous validerons, j'espère, en Conseil, pour éventuellement avoir d'autres subventions.

M. Fédou : C'était notre deuxième question parce que l'année dernière il y avait eu 4 ou 5 demandes …

Arrivée de M. BAË Jean-Philippe à 18 h 57

Nombre de membres	Présents : 27	Votants : 33

Mme Stemer : … L'année dernière, 5 spectacles ont été présentés : 2 ont été retenus. C'est à peu près la moyenne sur les communes de même strate qui présentent des spectacles comme ça.

M. Fédou : Et comme là, nous n'en voyions que deux, nous nous disions que plus tard il y en aurait sûrement d'autres.

Mme Stemer : En fait, les programmations n'étant pas déterminées pour la fin de l'année, nous referons la même chose dans quelques mois.

M. Fédou : Merci pour la réponse.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional pour l'aide à la diffusion de proximité de deux représentations en 2026.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

5 - DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DE DÉTAIL POUR L'ANNÉE 2026 *(délibération n° 2025-107)*

M. Louzon, Conseiller délégué au secteur "Développement Économique et Emploi" : Pour rappel, l'article L 3132-26 du Code du Travail confère au Maire le pouvoir de supprimer le repos dominical des salariés dans la durée maximum de 12 dimanches par année civile au bénéfice de chaque catégorie de commerce de détail. Pour se faire, il convient d'arrêter la liste des dimanches concernés avant le 31 décembre pour l'année suivante. Cette liste peut être modifiée en cours d'année au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.
La procédure prévoit que le Maire doit fixer la liste par arrêté municipal avant le 31 décembre 2025, après avis du Conseil Municipal, et si le nombre dépasse 5 dimanches, après avis conforme de la Communauté de Communes ou d'Agglomération. Il est nécessaire également de consulter les organisateurs d'employeurs et de salariés intéressés. Un courrier leur a donc été adressé le 10 novembre 2025. De fait, le Conseil Départemental du Commerce, CDC, a transmis le consensus sur la limitation des ouvertures des commerces de Haute-Garonne les dimanches et les jours fériés pour 2026. Pour l'organisation de ces conditions d'ouverture signées par les représentants des employeurs et des salariés, le Muretain a validé cette proposition par délibération du 16 septembre 2025. Ainsi, pour 2026, cette concertation a abouti à la liste des dimanches suivants pour l'ouverture des commerces :

- Secteur du commerce du détail, à l'exception des secteurs de l'ameublement et du bricolage 7 dimanches :
 - le 1er dimanche des soldes d'hiver
 - le 1er dimanche des soldes d'été
 - le 29 novembre
 - les 6, 13, 20 et 27 décembre

Aussi, il vous est demandé d'émettre un avis sur cette liste de dérogation au repos dominical pour l'année 2026.
Le consensus et le projet de délibération étaient annexés à la convocation.
Aucune question ou remarque n'a été soulevée lors de la commission.
Mme la Maire : Cela revient systématiquement tous les ans.
Mme Montes, du groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord" : Pardon, excusez-moi. J'aurais une petite question concernant le travail le dimanche : il y a quelques années, nous travaillions 40 h, d'accord ? Les magasins étaient fermés le dimanche et les jours fériés. Il n'y avait pas de RTT, les gens s'organisaient ; c'est un fait. Et les dimanches, les magasins, c'était les petits commerces qui en profitaient, de proximité, à l'époque. Maintenant, les grandes surfaces sont ouvertes, pratiquement tous les dimanches, d'accord ? Les gens qui travaillent, je l'entends, il y a des étudiants qui travaillent, mais les gens qui travaillent dans la grande distribution, je le dis parce que j'y suis, j'aimerais savoir quand même s'il y a quelqu'un ici pour un dimanche matin, pour gagner 30 €, irait travailler ... 30 €. Je ne pense pas qu'il y ait grand monde, si nous leur demandons dans leur travail d'aller travailler un jour férié, ou un dimanche, qui irait travailler pour 30 € ... brut ... Non, non, mais voilà ; je ne fais pas du syndicalisme, pas du tout, parce que je n'en suis pas du tout. Mais, c'est ma position à moi. Nous, dans certains métiers de la grande distribution, nous n'avons pas de jour férié, nous n'avons plus un jour férié, d'accord ? ... Le seul jour férié que nous avons, c'est le 1er mai. Et encore, on nous demande "pourquoi vous n'êtes pas ouverts ?". Heureusement que nous le gardons. Le 25 décembre, on nous demande "pourquoi vous n'êtes pas ouverts ?" Et le 1er janvier, c'est pareil. Et tout le reste nous n'avons plus un jour férié. Alors quand je vois la dernière fois, que pour 2 jours fériés cela a fait des émeutes pas possibles, nous, nous n'avons plus aucun jour férié ... là, il n'y a personne qui ne dit rien, quoi. Enfin, excusez-moi, je donne mon point de vue ...
Mme la Maire : ... Oui, mais sur le fond vous avez raison. Je vous rassure je ne vais pas faire mes courses les jours fériés, les dimanches. Mais, après, manifestement, il y en a plein qui y vont ...
Mme Montes : ... Après, je l'entends, il y a des étudiants qui vont travailler. Je l'entends, d'accord. Les petits commerces, moi j'estime que ... c'est pour eux justement, à l'époque, il y a quelques années, de nos parents, les petits commerces vivaient de ça. Maintenant, vous allez le dimanche dans les grandes surfaces, c'est blindé. Et le petit commerçant, qui tire la langue à la fin du mois, et qui n'arrive peut-être pas à se payer. Voilà. Donc pour moi, c'est ... enfin, "ce n'est pas concevable", je veux dire, les gens qui font cela n'ont pas la réalité des choses. Voilà.
Mme Marnac : Moi, je rejoins ma voisine, pour le problème du volontariat. Parce que bien sûr il y a toujours des gens qui sont volontaires pour travailler, mais il y en a certains qui doivent être forcément présents pour encadrer tous ces gens volontaires qui ne l'étaient pas forcément.

Mais nous, nous avions une question plus sur le fond : quelles sont réellement les enseignes concernées par ces ouvertures à Fonsorbes ?
M. Louzon : Deux demandes sont faites en début d'année, début 2025 : DistriCenter et Picard.
Mme Marnac : D'accord, ce sont les deux seules enseignes ? Pour ces …
M. Louzon : …Qui nous demandent l'arrêté, s'il y a un arrêté et quelle autorisation ils ont. Donc nous, nous le transmettons bien plus tard parce que nous attendons la signature du consensus, ou de la convention.
Mme Montes : Parce que là, vous autorisez donc les commerces à ouvrir, donc si j'ai bien compris, 5 dimanches sur l'année ? … 7. D'accord. Donc, si les autres commerces ils ouvrent les autres dimanches, comment ça se passe ? Ils sont pénalisés ? Ils ont des amendes ? Ils ont quoi ?
M. Louzon : Non, non, pas du tout, ce n'est pas du tout la raison. Sur le fait d'autoriser, c'est le Muretain. Par contre, en Haute-Garonne, il y a un Conseil Départemental, donc ce n'est déjà pas trop mal, tout le monde se met d'accord sur les dates. Dans d'autres départements c'est bien plus empirique. Donc là, c'est quand même décidé sur le nombre de dimanches, premièrement. Après, nous aussi nous ne sommes peut-être pas favorables pour le dimanche, mais le fait de le dire, cela dit aussi que les gens peuvent consommer chez nous, à Fonsorbes, et non pas aller, comme vous dites, apporter dans les autres grands centres commerciaux. Cela peut être aussi une façon de dire les choses.
Mme Marnac : Pardon, M. Louzon, et aucun supermarché n'est ouvert les dimanches après-midi parmi les 7 ?
M. Louzon : Je ne dis pas ça, je dis que ce sont les demandes. Vous m'avez posé la question, je vous ai répondu à la question. Après, je ne sais pas s'ils sont ouverts ces jours-là.
Mme Montes : Non, mais vous nous avez dit qu'il y avait seulement 2 enseignes …
M. Louzon : … Oui, qui nous ont fait une demande officielle ...
Mme Montes : …Ce qui veut dire que forcément, il n'y a que ces 2 enseignes-là qui devraient être ouvertes les 7 dimanches après-midi en question ?
M. Louzon : Oui, après, ils peuvent se renseigner auprès de l'Agglo ou de la Mairie pour avoir la décision.
Mme Marnac : Je n'ai pas compris. Pardon.
M. Louzon : La décision, elle est pour tout le monde.
Mme Marnac : Oui, mais d'accord. Mais qui prend la décision d'accepter ?
M. Louzon : C'est la convention. Si nous la votons, la décision est prise.
Mme Montes : Oui, d'accord, mais …
Mme la Maire : … Elle s'applique à toutes les enseignes, pas uniquement à celles qui nous demandent les dates d'ouverture ...
M. Louzon : … Oui, voilà c'est ça …
Mme Marnac : Oui, mais c'est tout ? En fait, juste le fait de le voter et de l'accepter, cela devient applicable sans demande particulière ?
M. Louzon : Voilà. C'est ça.
Mme Montes : Et il n'y a que Picard et DistriCenter qui vous le demandent ?
M. Louzon : Officiellement, et en amont.
Mme la Maire : En fait, c'est un renseignement qu'ils viennent prendre. Cela ne va pas au-delà de ça.
M. Louzon : Ce sont des entreprises qui gèrent à l'année et à l'année future. Elles ont toujours une gestion de magasins, de tous les magasins en France.
Mme Marnac : Donc, maintenant, je reformule. Finalement, quelles sont les enseignes qui sont impactées ?
M. Louzon : Celles pour toutes les ventes de détails.
Mme Marnac : Oui, finalement, tout le monde ouvre, quoi.
M. Fédou : Mais il faut que l'enseigne soit affiliée à la convention commerce de détails. C'est ça ? … D'accord.
M. Pilet : Excusez-moi, juste pour expliquer notre vote. Donc, nous allons voter contre, fidèles à nos valeurs qui nous animent, à notre valeur de gauche et de défendre les gens, et notamment les gens qui travaillent, comme elle a très bien expliqué Sabine, sur des conditions très défavorables financièrement.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur la proposition du Conseil Départemental du Commerce d'accorder des dérogations municipales au repos dominical pour les commerces de Haute-Garonne pour l'année 2026 selon les jours sus-indiqués.

VOTE		
	Pour :	27
	Contre :	3 (*Mme Montes, MM. Bonnet et Pilet*)
	Abstention :	3 (*Mmes Calvo, Gosselin et M. Monrozier*)

6 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT, DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE - TRAVAUX DE DÉMOLITION-RECONSTRUCTION DES SALLES MULTI-ACTIVITÉS DE BIDOT *(délibération n° 2025-108)*

Mme la Maire : nous avons rajouté également auprès du Muretain Agglo.
Je ne vais peut-être pas refaire tout l'historique. Il y a un programme de démolition-reconstruction des salles de Bidot, qui a été validé et défini par la société SYSTRA, missionnée pour établir ce programme. Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué le 13 février 2025 au groupement d'entreprises COUSY, BETEM, TRANSITION, ECOTEM, EMACOUSTIC. Ce projet a été présenté à la commission Travaux le 20 octobre 2025. Donc, c'est la démolition des bâtiments existants. Le nouveau bâtiment s'appuie sur des stratégies de performance énergétique. Bien entendu, c'était dans le cahier des charges, notamment via l'intégration du système exploitant les apports solaires et la ventilation naturelle. Les travaux de réduction des surfaces enrobées et en béton autour du bâtiment sont prévus pour favoriser la biodiversité et l'infiltration des eaux de pluie. Il y aura des plantations d'arbres, d'arbustes, de buissons, ainsi que l'installation d'hôtels à insectes, sont prévus également des nichoirs. Est également prévue une cuve de récupération des eaux pluviales afin de pouvoir arroser les plantations qui vont se faire. Donc, le coût total du chantier est estimé à 2 650 397 €. Je vous passe les 41 centimes.
Donc, ce que nous vous proposons, c'est de solliciter des subventions auprès de l'État, du Conseil Départemental, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Les subventions demandées auprès de l'État : 300 000 €, auprès du Conseil Départemental : 150 000 €. Nous sommes loin des subventions habituellement données par le Conseil Départemental dans le cadre des Contrats de Territoire, puisque le montant qui pourrait nous être attribué prend en considération le fait qu'il y a des locations de salles. Du coup, cela fait baisser d'autant la participation du Département.
Ensuite, il y a également une subvention demandée auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour 215 000 €. Donc, nous espérons 665 000 €. Nous avons rajouté, effectivement, le Muretain Agglo, que nous avions l'intention de solliciter ultérieurement parce qu'il est possible qu'il y ait une modification du règlement concernant l'attribution des Fonds de Concours prévus en 2026. Il semble possible que la démolition et la reconstruction de Bidot rentrent, mais c'est très borderline, il va falloir le discuter, dans le règlement actuel. Nous pouvons parler pour Bidot, a priori, de rayonnement au-delà du territoire du Muretain Agglo, de la commune, sans aucun doute. Il y a également l'engagement de construction qui se veut écologique. Par contre, il n'y a pas la notion de compétence de l'Agglo, et il n'y a pas non plus la notion de visée économique. Normalement, pour avoir un Fonds de Concours, il faut avoir 3 des 4 critères. Là, pour l'instant, il n'y en a que 2. Donc, nous inscrivons la demande auprès du Muretain Agglo en espérant que nous soyons retenus, mais sans certitude aucune. Donc, nous avons mis 100 000 € pour le Muretain Agglo. Nous verrons ce qu'il en est. Mais là, aujourd'hui, s'il y a une application stricte des critères, nous n'y sommes pas. Si nous ne demandons pas, nous n'aurons pas. Donc, nous demandons.
Avez-vous des questions ?
Mme Marnac : Nous nous félicitons de cette nouvelle pour la subvention du Muretain Agglo. Enfin, peut-être. C'était une proposition que nous avions faite en commission, donc c'est bien que ce soit au moins étudié. Par contre, oui, juste étudié, parce que ce n'est pas encore envisagé. Du coup, cela dépend. Parce que là, vous allez déposer le dossier …
Mme la Maire : … Nous allons l'inscrire. Nous allons envoyer le dossier au Muretain Agglo pour que ce soit étudié dans le cadre de l'attribution des Fonds de Concours 2026. Encore une fois, ce que je vous expliquais, est-ce que le règlement va changer ou pas ? Est-ce que le Muretain Agglo va estimer que nous sommes dans les clous ? Là, aujourd'hui, si nous restons sur les critères tels qu'ils avaient été définis, nous n'y sommes pas. Donc, nous allons accentuer sur le fait que le rayonnement communautaire est certain sur cet équipement-là.
Mme Marnac : Oui, c'est clair. Très bien. Ensuite, pour nous, refaire les salles Bidot, c'était important. Les refaire, soit, mais certainement pas à un prix pharaonique tel qu'aujourd'hui. Parce que nous étions au début à 2,2 millions. Là, nous sommes presque à 3,2 millions. Donc, du coup, d'accord pour faire de la construction respectueuse de l'environnement. D'accord pour favoriser le réemploi, le biosourcé, l'économie circulaire, tout ce qui a été mis en avant dans ce projet. Permettre des économies d'énergie, d'accord. Mais 3 millions. Donc, nous, nous avions quand même demandé au tout début de la réalisation de ces salles, combien auraient coûté les travaux de remise à niveau de la sécurité incendie. Sur cette question-là, en fait, nous n'avons jamais eu vraiment de réponse. Alors, du coup, la difficulté que nous avons aujourd'hui, c'est de statuer sur des subventions, sur un financement dont nous n'avons pas la certitude de l'utilité vis-à-vis des Fonsorbais pour un montant de quasiment 3 millions d'euros.
Mme la Maire : Quand nous avons fait faire l'étude de faisabilité, démolition-reconstruction ou réhabilitation de l'existant, nous étions sur des sommes relativement voisines. Je vous rappelle que ce

bâtiment, c'était un hangar agricole ; c'est-à-dire aucune isolation, de l'amiante sur la toiture, des travaux importants à faire pour en faire quelque chose de vertueux. Aujourd'hui, nous travaillons sur effectivement des orientations très écologiques en termes de construction. Cela voulait dire qu'il fallait tout reprendre. Vous avez vu dans quel état était l'intérieur du bâtiment. Je ne parle même pas de ce qui concerne l'isolation, de l'amiante, de la toiture, etc. Tout était à reprendre : le chauffage, refaire les toilettes, refaire l'électricité, mettre aux normes anti-incendie. Cela représentait un chantier colossal, donc à y être, autant démolir et refaire du neuf. Il me semble que cela va valoriser le site, cela va valoriser cet équipement qui rend des services indéniables aux Fonsorbais et aux autres qui viennent louer, puisque les demandes ne venaient pas que de Fonsorbes. Cela va rendre service aux associations. Il y aura à nouveau les salles destinées aux associations telles qu'elles les utilisaient précédemment. Je n'aurais pas compris que nous retapions un équipement aussi vétuste … un hangar agricole.
Mme Marnac : Alors, attendez, pardon. La rénovation, c'est quand même hyper à la mode.
Mme la Maire : Un hangar agricole ?
Mme Marnac : Ce n'est pas grave.
Mme la Maire : Ah, d'accord.
Mme Marnac : Ce n'est pas grave. Un bâtiment rénové devient un bâtiment neuf. Enfin, peut devenir un bâtiment neuf. Après, c'est la structure qui avait …
Mme la Maire : … Oui, justement, c'était la structure aussi …
Mme Marnac : … La seule contrainte qui avait été donnée par la sécurité incendie, c'était la non-tenue au feu de la charpente métallique, c'est-à-dire la toiture, mais pas tout le reste. D'accord, j'entends tout ce que vous dites. Nous, notre groupe, nous l'avons toujours dit, nous sommes d'accord pour refaire les salles, parce que c'est quelque chose qui est important pour tout le monde. La chose que nous avons quand même dite une fois en commission, c'est que nous mettons quand même 3 millions d'euros dans une salle dans laquelle il n'y aura même pas un point frais, dans au moins la petite salle. Cela veut dire que le Fonsorbais qui voudra faire l'anniversaire ou la petite fête …
Un(e) Élu(e) *s'exprime hors micro.*
Mme Marnac : Je préfère ne pas répondre à ce genre d'attitude.
Un(e) Élu(e) *s'exprime hors micro.*
Mme Marnac : Non, mais je préfère ne pas répondre, parce que franchement, c'est tellement petit que … Donc, du coup, je continue …
M. Pilet, hors micro : … Je n'ai pas suivi. Tu peux expliquer ce qu'il s'est passé ?
Mme Marnac : En fait, je suis en train de rappeler quelque chose que j'ai dit en commission et M. Bataille fait des mimiques pour dire que ce que je dis, ce sont des grosses âneries, tu sais.
M. Bataille, Adjoint délégué aux Mobilités douces : Non, ce n'est pas ça du tout que j'ai …
Mme Marnac : … Non, bien sûr. Donc, si vous permettez, je vais finir quand même. Donc, du coup, je continue. Je disais donc que dans cette petite salle, qui était celle réservée à de la petite cérémonie, à des petites réunions de famille, il n'y a ni … ni lieu pour pouvoir faire du chaud, ni lieu pour pouvoir maintenir du frais. Donc, cela veut dire que pour l'anniversaire en question, le gâteau d'anniversaire, si nous le faisons en plein été, il faudrait aller louer de la glace comme quand nous allons au camping …
Mme la Maire : … Je vous arrête de suite. La petite salle sera équipée de frigos.
Mme Marnac : Ça, ce n'est pas du tout ce qu'on nous a dit.
Mme la Maire : Autant pour la grande salle, il n'y aura rien. Effectivement, les traiteurs doivent venir avec les équipements nécessaires. Il n'y aura pas de système de cuisson, de réchauffe, etc. Mais il y aura un frigo dans la petite salle. Point.
Mme Marnac : Mais non, mais ça, c'est nouveau de ce soir.
Mme la Maire : Non, ce n'est pas nouveau de ce soir …
Mme Marnac : … Si, si …
Mme la Maire : … Je suis désolée que vous n'ayez pas eu l'information auparavant …
Mme Marnac : … En commission, vous pouvez regarder le compte-rendu, il est noté qu'il n'y aurait aucun point, ni chaud, ni froid.
Mme la Maire : Froid.
Mme Marnac : C'est noté. Voilà. Donc nous, sur ces demandes de subventions, nous allons nous abstenir, simplement parce que le budget est pharaonique.
Mme la Maire : Peut-être, Vincent, tu voudras répondre ? Au-delà du chantier, simplement de la salle, il y a également une reprise de tout ce qu'il se passe autour, c'est à dire le cheminement piétonnier, nous enlevons le bitume, nous agrémentons l'environnement immédiat de la salle, CO2. Cela aussi est pris en compte dans le devis. Vincent ?

M. Bataille : Lors de la commission, il a été dit qu'il n'y aurait pas d'équipement pour faire du froid au sens où il n'y aura pas de chambre froide, il n'y aura pas de choses comme ça. Mais, le Monsieur qui a parlé à la commission, a bien dit qu'il y aurait des prises, que les prises pour les frigos sont prévues. Et quand nous en avons parlé en sortant je vous ai dit ...
Mme Marnac : ... Une prise, ce n'est pas un frigo, M. Bataille. Oui parce qu'effectivement, c'est ça qui m'a été répondu ...
M. Bataille : ... En sortant de la commission, je vous ai dit "nous n'en sommes pas à choisir le frigo", mais évidemment qu'il y aura un frigo dans la petite salle.
Mme Marnac : Ah, mais non. Mais aujourd'hui, c'est ça. Mais il y a trois semaines, ce n'était pas ça. Oui, parce qu'il y a trois semaines, c'est ça qui m'a été répondu "oui, Mme Marnac, il y aura des prises". Donc, cela veut dire qu'il va venir avec son frigo et son gâteau.
Mme la Maire : Je vous rassure. Il y aura le frigo pour mettre le gâteau.
Avez-vous d'autres remarques ?
M. Pilet : Oui, c'est vrai que j'étais à cette commission en tant qu'auditeur et que les réflexions qui ont été faites allaient dans le sens qu'il n'y avait pas du tout d'équipement de prévu, il a même été dit "on peut louer une remorque avec des frigos, ça ne coûte pas cher". Les personnes qui avaient la parole ont rétorqué que, du coup, cette salle ne serait pas accessible à tous les Fonsorbais. Et je crois que ce qui a été répondu, c'est : "ceux qui n'ont pas les moyens, ils n'auront qu'à rester chez eux".
Des sons de protestations s'élèvent autour de la table.
M. Pilet : Mais ce n'est pas moi qui l'ai dit, ce sont vos colistiers qui l'ont dit. Oui, j'ai eu la même tête. J'étais assez malheureux parce que je ne pouvais pas m'exprimer. Je respecte les règlements. Donc, j'étais là en tant qu'auditeur, j'ai écouté. Et il y a des gens de votre équipe qui ont dit ça. Et je ne vais pas dire d'autres choses, parce qu'ils ont dit d'autres choses qui m'ont, moi, profondément heurté ... Sur le fait que, quand on n'a pas les moyens, je le répète, parce que cela a été dit, on reste chez soi. Cela a été dit, je ne vais pas dire qui, parce que les gens qui sont à la commission le savent très bien. Et il y a eu plusieurs autres propos de cet ordre-là qui, pour moi, étaient inacceptables. Donc, j'en profite pour le dire là parce que là, j'ai la parole. Et je vais continuer sur le point. Je suis content que là, cela vous fasse réagir parce que j'aurais aimé qu'à la commission, les personnes qui étaient là réagissent à ces propos qui pour moi ne sont pas dignes, et qui sont marqués en plus. Donc, je vous invite à la prochaine commission ...
M. Bataille : ... Moi, je n'ai pas entendu ça.
M. Pilet : Oui, oui, mais bien sûr. Oui.
Mme Le Priol, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" **:** Donc, les Fonsorbais auront une belle salle et auront un frigo. Donc, c'est formidable. Nous pouvons peut-être passer au point suivant.
M. Pilet : Non, pas dans la grande salle où il n'y aura pas d'équipement, et les gens qui n'auront pas les moyens, ils ne pourront pas s'en servir. Mais oui, mais désolé, mais nous, nous pensons à des gens qui n'ont pas les moyens et qui voudraient louer une salle. Mais je comprends que vous n'ayez pas le même intérêt. Voilà, là-dessus, nous le savons. Je vais continuer et finir ...
Mme la Maire : ... M. Pilet, est-ce que vous avez une question ? Vous nous la posez, nous vous répondons. Allez-y ...
M. Pilet : ... Oui. Je ne vais pas poser une question. Je vais d'abord féliciter les personnes qui ont écrit ce texte qui traduit un vrai engagement, une vraie expression, et une vraie vision de ce que doivent être les salles, etc. Je dis ça puisque j'ai découvert très récemment qu'en fait ce sont les agents qui écrivent les textes des notes de synthèse. Et ce que j'aimerais, c'est que cela soit partagé par tout le monde parce que je n'en suis pas sûr. Et au vu des réactions, cela semble le montrer, que c'est bien pour tout le monde, que cela doit être fait pour tout le monde, et que nous devons penser à tout le monde et que cela doit être accessible à tout le monde. Quel que soit le budget ...
Mme la Maire : ... M. Pilet, s'il vous plaît ...
M. Pilet : ... J'insiste lourdement là-dessus, parce que ...
Mme la Maire : ... Oui, oui, mais je vois bien que vous insistez. S'il vous plaît, posez votre question et nous vous répondrons ...
M. Pilet : ... Excusez-moi d'avoir des valeurs. Je finis, donc je félicite les agents qui ont écrit ce texte.
Mme la Maire : Mais nous les remercions de façon systématique, je vous rassure, M. Pilet.
M. Pilet : Permettez-moi de le faire publiquement.
Mme la Maire : Parfait, très bien.
M. Pilet : Et de dire que c'est aussi quand même important de savoir, et que tout le monde sache que ces textes-là sont écrits par des agents, et pas par des Élus.
Dans les subventions, il est mentionné l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Nous nous demandions quels étaient les critères d'attribution.

Mme la Maire : Cela a été travaillé par des agents, qui ont des compétences particulières à la Mairie de Fonsorbes, et qui travaillent notamment ...
M. Pilet : ... Mais là, je suis en Conseil Municipal, je m'adresse à des Élus.
Mme la Maire : ... sur les demandes de subvention. Donc, un travail a été fourni. L'agence Adour Garonne soutient les bâtiments qui se veulent écoresponsables. Donc, l'agence Adour Garonne répond dans ce cadre-là. Ce n'est pas parce que c'est à côté d'un lac.
M. Pilet : D'accord. Nous sommes en Conseil Municipal, il y a des Élus, ils doivent se prononcer. Donc, nous demandons une subvention à l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Nous, cela nous a interrogés. Nous nous demandions sur quels critères d'attribution. Et du coup, derrière c'est quelles sont les chances d'avoir la subvention ? Manifestement, personne autour de la table n'a l'information ...
Mme la Maire : ... Je viens de vous répondre, M. Pilet. Je viens de vous répondre ...
M. Pilet : ... Non, vous me dites que les agents ...
Mme la Maire : ... Parce que nous sommes sur une démarche écoresponsable. C'est à ce titre-là que nous avons interrogé l'agence Adour Garonne ...
M. Pilet : ... D'accord. Eh bien, j'enchaîne sur la question d'après : est-ce que le bâtiment qui va être fait est sur une Haute Qualité Environnementale ?
Mme la Maire : Alors, je ne sais pas s'il est HQE. Par contre, il répond à des normes environnementales. C'était dans le cahier des charges que nous avions fixé.
M. Pilet : La question est précise. Est-ce qu'il répond ?
Mme la Maire : HQE, je ne peux pas vous répondre.
M. Pilet : Parce que je vais rebondir, rejoindre la question du budget. Sur ces sommes-là, nous sommes sur des bâtiments à Haute Qualité Environnementale. Donc, est-ce qu'il répond à cette norme-là ? Parce que là, cela peut justifier le prix. Sinon, cela pose des questions. Donc, vous présentez, vous portez un budget. Enfin, vous portez un projet, vous ne savez pas, personne autour de la table des Élus ne sait si cela va être un bâtiment à Haute Qualité Environnementale ?
Mme la Maire : HQE, je ne peux pas vous répondre. Par contre, il répond à des exigences environnementales. HQE, je ne sais pas. Je vous le dis très clairement, je ne peux pas vous répondre. Nous vous répondrons.
M. Pilet : Et enfin, je terminerai là-dessus. Si, dès le départ, nous avions pu discuter sur le fait de savoir s'il fallait détruire ce bâtiment pour en faire un neuf ou rénover l'existant, nous n'en serions peut-être pas là aujourd'hui. Nous aurions tous pu avancer ensemble. Mais le choix qui a été fait, il a été fait, donc, par vous. Et nous voyons les conséquences. Donc, nous en profitons pour ...
Mme la Maire : ... Les conséquences, ce sera un bâtiment que même Madame ...
M. Pilet : ... Non, excusez-moi, c'est un bâtiment qui devrait faire l'unanimité. Nous devrions tous être d'accord s'il y avait eu ...
Mme la Maire : ... C'est le principe des Oppositions, souvent, a fortiori quand nous nous rapprochons des municipales.
M. Pilet : Non, non, non, parce que nous, nous tenons le même discours depuis tout le temps. C'est votre discours. C'est le principe d'une équipe qui a envie de chercher ... Je vous rappelle comment nous avons été élus. Nous représentons tous, pratiquement rien par rapport aux Fonsorbais. Cela aurait nécessité une autre tenue que vous n'avez jamais voulu impulser. Donc, j'en profite pour le répéter.
Mme la Maire : Parfait. Donc, je le mets aux voix ...
M. Pilet : ... Juste, je finis d'expliquer. Malgré tout, nous, nous allons voter parce que c'est important d'aller rechercher des recettes. Mais nous sommes très mécontents, autant sur le fond que sur la forme.
M. Séverac, 1er Adjoint : Une remarque sur la Qualité Environnementale. Honnêtement, je ne sais pas si le label HQE est atteint ou pas. Mais nous vous répondrons précisément. Par contre, ce que je sais, c'est que nous avons intégré dans les travaux nécessaires et dans la manière de mener les travaux, un certain nombre de contingences "plus" en termes, justement, de Qualité Environnementale, que ce soit sur la démolition, sur la manière de traiter les déchets, sur les matériaux de construction. C'est donc dans ce processus-là que s'est inscrit le projet et qui fait que les coûts, à chaque fois, montent sérieusement. Est-ce que nous sommes au top niveau de la HQE ? Je ne sais pas. Je sais qu'il y a des éléments intermédiaires. En tout cas, c'est le chemin qui est suivi. Donc, nous vous répondrons précisément quel est le stade de la démarche où nous sommes. En tout cas, cela a un impact certain sur le coût tel qu'il était prévu au départ et où nous en sommes aujourd'hui.
M. Pilet : Par rapport à ce que vous venez de dire, M. Séverac, je pense qu'il faut rappeler que pour obtenir les subventions, il faut présenter des garanties environnementales. Et je vais le redire, parce que je l'ai déjà dit plusieurs fois, heureusement qu'il y a ces exigences, parce que sinon, je pense que beaucoup de communes, dont sûrement la nôtre, ne feraient pas les efforts qui sont faits parce que c'est imposé pour avoir des subventions.

M. Séverac : Mais tout à fait. Et c'est bien pour cela qu'un service Subventions travaille sur ces questions, sur les exigences et sur les cahiers des charges qui sont nécessaires pour pouvoir prétendre à avoir ces subventions-là. Et elles sont remplies. Après, les communes qui feraient des efforts ou pas, moi, je laisse à chacune des communes le soin d'apprécier. En tout cas, nous faisons des efforts, non pas parce qu'il y a des subventions plus intéressantes à la clé, mais par conviction.
Mme la Maire : Martine Vitet n'est pas là, mais je peux vous assurer qu'elle a regardé ce dossier de très près, et notamment sur la récupération des matériaux, etc. Elle a eu des exigences, des exigences que nous avons entendues et qui ont été suivies. Donc, je le mets aux voix, sur les demandes de subvention. Non, c'est bon, M. Bonnet. Qui est contre ?
M. Bonnet : Pardon ?
Mme la Maire : Qui s'abstient ?
M. Bonnet : Pour quelles raisons ? Est-ce que je peux poser une question qui n'a pas été évoquée sur le sujet ? Vous nous avez appris ce soir, en plus, ce n'était pas dans la note de synthèse, que vous faites une demande au Muretain Agglo. Alors, le Muretain Agglo ...
Mme la Maire : ... Que nous allons faire une demande.
M. Bonnet : Vous allez faire. Ils se prononceraient quand sur cette ...
Mme la Maire : ... En 2026, pas avant. Là, ...
M. Bonnet : ... En 2026. Pour moi, il y a deux périodes. Il y a un premier trimestre et il y a les trois autres.
Mme la Maire : Eh bien, ce sera sur les trois autres, sans aucun doute.
M. Bonnet : Alors, donc, vous anticipez une élection ...
Mme la Maire : ... Non ...
M. Bonnet : ... Excusez-moi, excusez-moi, excusez-moi. Vous anticipez une modification d'un règlement et vous n'anticipez pas qu'effectivement l'instance du Muretain Agglo, pourrait être complètement, totalement modifiée ? Enfin, là, je suis quand même un peu dubitatif ...
Mme la Maire : ... Au même titre que l'année prochaine ; nous n'aurons peut-être pas le même Gouvernement parce que le Gouvernement aura démissionné, alors que nous sollicitons l'État. Donc, le Muretain Agglo, quelle que soit l'équipe dirigeante qui sera là en avril 2026, il y aura des Fonds de Concours avec un règlement qui sera peut-être différent. Donc, nous nous inscrivons pour demander un Fonds de Concours au Muretain Agglo. Si nous l'avons, tant mieux. Si nous ne l'avons pas, nous nous en passerons. Mais cela a été sollicité, cela nous a paru justifié. Nous comptions le faire a posteriori. Nous le faisons maintenant. Si cela marche, tant mieux. Si cela ne marche pas, nous nous passerons des 100 000 € demandés, ou moins, enfin nous prendrons ce qu'ils nous donneront.
Donc, je le mets aux voix avec la délibération modifiée, la demande de 100 000 € de subvention au Muretain Agglo dans le cadre des Fonds de Concours.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de l'État, du Conseil Départemental, du Muretain Agglo et de l'Agence Adour-Garonne pour les travaux de démolition-reconstruction des salles multi-activités de Bidot.

VOTE		
	Pour :	28
	Contre :	0
	Abstention :	5 (*Mmes Marnac, Rouer, MM. Fédou, Lorrain et Maillhé*)

7 - DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET DES RÉGIES (FNCCR) - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TECHNICIEN EN RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE "ÉCONOME DE FLUX" *(délibération n° 2025-109)*

Mme la Maire : Vous avez suivi ce dossier. Dans le cadre du programme CEE ACTEE+, nous avons obtenu une subvention l'année dernière et nous ne pouvions pas demander une subvention en lien avec les Ressources Humaines. Donc, d'un an sur l'autre, c'est possible. Donc, cette année, nous allons demander une subvention qui couvre en partie le contrat, puisqu'il s'agit d'une contractuelle, le coût RH de l'agent concerné. Donc, vous avez vu les montants. Sur un salaire brut chargé du 1er janvier au 31 août, puisque son contrat se termine le 31 août, j'espère que nous pourrons le renouveler, mais pour l'instant, nous le demandons jusqu'au 31 août, puisque c'est la réalité du contrat, de 28 328 €, nous demandons une subvention, ce fameux Fonds Chêne de 40 %, à savoir 11 331 €.
M. Fédou : Nous avions juste une petite réflexion sur cette demande de subvention. C'est très bien parce que cela nous aide à financer le salaire de cet agent. En fait, nous n'aurions pas pu anticiper le renouvellement de son contrat ? Étant donné que nous savions que nous allions demander cette subvention ?
Mme la Maire : Mme M., par rapport au contrat ?

La Directrice Générale des Services : Un renouvellement sur l'année complète ? C'est ça votre question ?
M. Fédou : Oui, sur l'année complète, ou savoir ce que nous allions faire de cet agent au 1er septembre ?
La Directrice Générale des Services : La décision qui a été prise, c'était effectivement de renouveler pour un an, et donc cela ne tombe pas effectivement sur l'année complète 2026.
M. Fédou : Donc, notre question, que va devenir cet agent au 1er septembre ?
M. Séverac : La question aussi de la stagiairisation va se poser.
M. Fédou : Oui, certes, donc nous aurions pu peut-être anticiper de lui refaire un contrat, même en amont, pour que nous ayons la subvention sur l'année complète jusqu'à la fin 2026.
M. Pilet : La mission va être continuée ?
M. Séverac : Oui, la mission va être continuée. Si l'agent veut continuer, nous allons lui faire perdre trois mois par rapport à la stagiairisation. Mais nous pouvons prolonger le contrat pour faire l'année.
Mme la Maire : Auquel cas, ce que je vous propose, c'est de le repousser. Est-ce que ça peut attendre le 29 janvier ?
La Directrice Générale des Services : Je ne sais pas si nous avons des dates limites pour déposer la demande.
Mme la Maire : Ce que je vous propose, c'est de le voter ce soir, tel quel. Nous regardons ce qu'il en est par rapport au fait de prolonger le contrat jusqu'au 31 décembre 2026, et auquel cas nous voterions une autre délibération au Conseil Municipal de janvier. Donc nous le votons en l'état, et nous prendrons une autre délibération en janvier, si tant est que cela colle avec le calendrier fixé par ce dépôt de subvention.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès de la FNCCR pour le renouvellement du contrat de Technicien en rénovation énergétique "économe de flux".

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

8 - TARIFICATION DU DROIT DE PLACE POUR LE MARCHÉ DE PLEIN VENT DES MERCREDIS ET SAMEDIS POUR L'ANNÉE 2026, DES MARCHANDS AMBULANTS ET AUTRES MANIFESTATIONS *(délibération n° 2025-110)*

M. Louzon : Conformément au Conseil de la Fédération Nationale des Syndicats des Commerçants du Marché de France, la collectivité est dans l'obligation de délibérer annuellement sur la tarification du droit de place pour le marché de plein vent. De plus, il convient également de délibérer pour les commerçants présents sur l'ensemble des manifestations municipales et pour les marchands ambulants. Pour rappel, par délibérations du 3 avril 2025, nous avions statué sur les tarifications suivantes :

- Marché de plein vent
- Marché gourmand et fête de la musique
- Marchands ambulants

Aussi, il vous est proposé d'acter les tarifications suivantes pour 2026 :

- Pour le marché de plein vent des mercredis et samedis
- Pour le droit de place hors marché de plein vent et hors manifestations extérieures
- Pour les stands de commerçants et artisans intervenants sur toutes manifestations extérieures
- Pour les commerçants alimentaires/restaurateurs intervenant sur le marché gourmand, artisanal, nocturne et de la fête de la musique : récipients écoresponsables
- Pour les commerçants alimentaires/restaurateurs intervenant sur toutes les manifestations extérieures (sauf marché de plein vent) : récipients écoresponsables.

Les propositions de tarification étaient indiquées dans le projet de délibération annexé à la convocation. Aucune question ou remarque n'a été soulevée lors de la commission.
Mme la Maire : Nous avons des tarifs qui sont tout à fait ...
M. Louzon : ... Oui, qui sont les mêmes, pour le marché de plein vent, depuis 2014. Les tarifs journaliers ont été revus l'année passée, à 32,50 €, au mois d'avril du coup. Et après, pour les tarifs pour les manifestations extérieures, ce sont celles du marché gourmand, et qui étaient faites pour la fête de la musique. Et donc là, ils seront pour l'ensemble des manifestations. C'était une question posée par les commerçants qui font plusieurs manifestations sur Fonsorbes, qui ne comprenaient pas qu'à la fois c'était gratuit et que d'autres fois il fallait payer. Donc, ils ont dit "pourquoi ? Quelle est la raison ?" Nous disons tout simplement parce que nous n'avions voté que pour le marché gourmand. Voilà, ce sont les explications que j'avais données lors de la commission.
Mme la Maire : Oui, et puis nous restons sur des tarifs qui sont attractifs, me semble-t-il.

M. Louzon : Oui, tout à fait.
Mme la Maire : Donc, avez-vous des questions ? *Aucune question n'est posée.*

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer les tarifications définies pour le droit de place du marché de plein vent, pour toutes les manifestations hors marché de plein vent et hors manifestations municipales pour les marchands ambulants, pour le droit de place de toutes manifestations hors marché de plein vent, et pour des récipients éco-responsables consignés et floqués pour les stands de commerçants alimentaires/restaurateurs intervenant sur toutes les manifestations extérieures, pour 2026.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

9 - AVANCE SUR LA SUBVENTION ANNUELLE 2026 ACCORDÉE PAR LA COMMUNE AU CCAS DE FONSORBES *(délibération n° 2025-111)*

M. Rivier : Pour rappel, le CCAS de Fonsorbes a acquis son autonomie financière depuis le 3 janvier 2011. Afin de pallier les différentes dépenses du CCAS jusqu'au vote du Budget Primitif 2026, il conviendrait de lui attribuer une avance de 225 000 €. L'avance augmente de 25 000 € en 2026, car le vote du budget serait décalé fin avril 2026, puisque l'article L.1612-2 du CGCT dispose que la date limite de vote du budget est portée au 30 avril l'année du renouvellement des organes délibérants.
Cette somme sera imputée à l'article "657363 - subventions de fonctionnement versées au CCAS". Le montant de la subvention annuelle 2025 qui lui avait été attribuée était de 385 000 €.
Aussi, il vous est proposé d'accorder au CCAS de Fonsorbes une avance de 225 000 € sur la subvention annuelle de 2026 qui lui sera attribuée.
Aucune question ou remarque n'a été soulevée lors de la commission.
Mme la Maire : Nous sommes sur quelque chose d'habituel. Il faut que le CCAS puisse vivre jusqu'au vote du budget.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'accorder au CCAS de Fonsorbes une avance de 225 000 € sur la subvention annuelle 2026 qui lui sera attribuée.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

10 - CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE "BÂTIMENT LOCATIF" *(délibération n° 2025-112)*

Mme la Maire : Nous parlons du bâtiment qui est aujourd'hui occupé par les services administratifs de la Mairie.
M. Rivier : Le budget annexe "Bâtiment Locatif" a été ouvert par les délibérations en date du 24 novembre 2006 afin de réaliser un bâtiment locatif destiné au transfert d'une société implantée sur la commune. Cependant, en raison du départ de la société et du changement de destination de ce bâtiment, ce budget annexe peut être clôturé au 31 décembre 2025. Le bilan provisoire à ce jour fait état d'un résultat de clôture définitif à 0,90 € avec un excédent de fonctionnement de 100,54 €, et un déficit d'investissement de 99,64 €. Ce résultat de clôture tient compte des dernières écritures comptables qui seront passées d'ici la fin de l'année 2025. De fait, il conviendra de reprendre au budget principal "Commune" les résultats correspondant à l'excédent de fonctionnement de 100,54 € et au déficit d'investissement de 99,64 €, sous réserve des écritures comptables qui seront passées d'ici la fin de l'année 2025.
Aussi, il vous est proposé de clore ce budget annexe au 31 décembre 2025.
Mme la Maire : Avez-vous des questions ? Cela a été vu en commission également.
Aucune question n'est posée.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de clore le budget annexe "Bâtiment Locatif" au 31 décembre 2025.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

11 - BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'ANNÉE 2025 *(délibération n° 2025-113)*

Mme la Maire : Je ne suis pas sûre qu'il faille reprendre l'intégralité des lignes, à moins que vous ayez des questions particulières sur certaines ? ... Pas de questions sur la Décision Modificative ? ...
Sur la section de fonctionnement, nous sommes sur un équilibre à...
M. Rivier : En fonctionnement, il manquait 38 459 €, dû à l'augmentation de l'Attribution de Compensation. Donc, il a fallu récupérer 10 000 € sur les autres contributions directes, donc ce sont les impôts, et 28 459 € sur l'accompagnement financier de l'État pour l'accueil du jeune enfant. Donc, cela équilibre les 38 459 €. Et en investissement, la liste est longue, donc si vous avez des questions ...
Mme la Maire : Est-ce que vous voulez que nous rentrions dans le détail de chaque ligne ?
M. Rivier : Vous voulez que je relise tout, non ?
M. Pilet : Je crois qu'une seule, et la première, nous l'avons évoquée tout à l'heure, ce sont les 340 000 € pour la rénovation des Services Techniques qui posent problème. Je crois que nous l'avons dit tout à l'heure, nous avons échangé longuement sur cette question. Nous, cela nous pose une question de fond, et sur la manière dont sont gérés les deniers. Donc nous, nous nous opposerons à cette Décision Modificative parce que ce n'est pas clair.
Mme la Maire : D'accord.
M. Pilet : Oui, et puis dans la logique de la position que nous avions eue pour le vote du budget.
Mme la Maire : D'accord. Avez-vous d'autre remarques ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal "Commune" pour l'année 2025.

VOTE	**Pour :**	25
	Contre :	0
	Abstention :	8 *(Mmes Marnac, Montes, Rouer, MM. Bonnet, Fédou, Lorrain, Mailhé et Pilet)*

Mme Marnac : Pardon, et nous, nous nous abstenons pour la même raison, à cause des 340 000 €.
Mme la Maire : D'accord. Mais vous vous étiez abstenus sur le budget principal, il me semble, aussi.
M. Séverac, hors micro : Non, ils ont voté contre.
Mme la Maire : Ou vous avez voté contre, je ne sais plus.

12 - BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" - OUVERTURE DES CRÉDITS DE 2026 *(délibération n° 2025-114)*

Mme la Maire : Là aussi, il faut que nous puissions continuer à fonctionner ... C'est peut-être important quand même de donner le total.
M. Rivier : Oui, c'est un point habituel. Cette année, il y a une exception : l'année de renouvellement de l'organe délibérant, la date limite du vote du budget est le 30 avril. Ce sera le cas en 2026. Cette autorisation doit préciser le montant de l'affectation des crédits.
Aussi, il vous est proposé d'approuver l'ouverture des crédits en investissement pour 2026 pour un montant de 525 750 €. L'année dernière, le montant d'ouverture des crédits était de 372 750 €. Cette augmentation de 153 000 € provient du vote tardif du budget à fin avril 2026 et de l'ouverture de 150 000 € sur l'opération du Centre de Loisirs. Le détail de la répartition des montants était précisé dans le projet de délibération annexé à la convocation.
Mme la Maire : Avez-vous des questions ?
M. Bonnet : Oui, j'avais une question au niveau du montant sur l'investissement. Les travaux des Services Techniques, les travaux de Bidot, devraient démarrer ? Bidot, non, pas tout de suite, peut-être ?
Mme la Maire : Pour Bidot, ce n'est pas sur le début d'année, non.
M. Bonnet : Est-ce que cette somme-là est suffisante pour l'ensemble des travaux qui doivent être débutés en début d'année ?
Mme la Maire : Vous avez le détail. Et donc, cela couvre effectivement les dépenses qui seront nécessaires d'ici le 30 avril 2026 ... Il y a le détail, avec de nombreuses lignes. Tout a été regardé de très près de façon à ce que nous puissions payer nos factures, oui. Entre autres.
M. Bonnet : Le détail précise juste que l'année dernière, nous avions un certain montant et que nous abondons de plus pour le vote tardif du budget.
Mme la Maire : Oui. C'est nécessaire. Le vote du budget se fera tardivement.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'ouverture des crédits en investissements pour les montants évoqués pour 2026.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

13 - BUDGET PRINCIPAL "COMMUNE" - SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR FINANCER LES INVESTISSEMENTS 2025 *(délibération n° 2025-115)*

M. Rivier : La commune de Fonsorbes souhaite contracter un emprunt de 1 million d'euros pour financer les investissements de 2025 correspondant à la rénovation du Centre de Loisirs et à l'aménagement des Services Techniques.
Cet emprunt était inclus dans le Budget Primitif principal 2025. Pour ce faire, une consultation a été lancée auprès de 6 organismes bancaires. Les caractéristiques suivantes ont été demandées : cet emprunt devra avoir un amortissement constant sur 15 ans, à taux fixe, avec une périodicité trimestrielle. La date limite de remise des offres était au plus tard le 25 novembre 2025. Le déblocage des fonds interviendra fin décembre 2025.
Aussi, il vous est proposé d'approuver la souscription d'un emprunt de 1 million d'euros, et, pour ce faire, de retenir l'offre de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique selon les modalités suivantes :

- montant : 1 000 000 €
- durée : 15 ans
- périodicité : trimestrielle
- taux fixe : 3,50 %
- amortissement du capital constant
- frais de dossier : 1 500 €
- déblocage des fonds au plus tard 6 mois après la date d'édition du contrat.

Le comparatif établi entre les 6 organismes bancaires était annexé à la convocation.
Mme la Maire : Donc, le million était sur le budget 2025. Malgré l'augmentation du coût des travaux pour les Services Techniques, il n'a pas été nécessaire d'augmenter le montant de l'emprunt.
Avez-vous des questions ? Je vous rappelle, de manière générale, que, comparé aux communes de la même strate, l'encours de la dette par habitant de la commune est nettement inférieur. En l'occurrence, nous étions à 460 € par habitant en 2024, 803 € pour les communes de la même strate. Pour 2025, je n'ai pas, bien-entendu, l'encours par habitant pour les communes de la même strate, ce n'est pas sorti, mais pour Fonsorbes, nous augmentons de 5 €, 465 € en prenant en considération l'emprunt de 1 million d'euros. Les autres communes étaient à 803 €, donc nous pouvons supposer qu'elles n'ont pas baissé. Même si elles ont baissé, nous sommes largement en deçà.
M. Fédou : Après, en commission Finances, nous avons eu les réponses que nous souhaitions. Nous trouvons qu'il est un peu tardif dans le temps, cet emprunt, parce que comme nous avions expliqué en commission Finances, nous avions vu que sur le BP, il était notifié "emprunt au 30 juin", mais M. C. nous a expliqué, par rapport aux intérêts, qu'il avait été obligé de mettre cette notification. Donc, nous, pour être cohérents avec le vote du budget, nous voterons contre ce prêt.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la souscription d'un emprunt de 1 000 000 € pour financer les investissements 2025 auprès de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique.

VOTE		
	Pour :	25
	Contre :	5 *(Mmes Marnac, Rouer, MM. Fédou, Lorrain et Maillié)*
	Abstention :	3 *(Mme Montes, MM. Bonnet et Pilet)*

14 - GARANTIE D'EMPRUNT - RÉAMÉNAGEMENT DES EMPRUNTS GARANTIS DE L'ASSOCIATION LES JEUNES HANDICAPÉS (AJH) *(délibération n° 2025-116)*

Mme la Maire : Pour mémoire, la commune avait garanti l'emprunt fait par l'AJH, notamment pour ce qui concerne les bâtiments qu'ils ont sur Fonsorbes. Il se trouve que cette année, l'AJH a eu des difficultés financières, et, d'ailleurs, j'ai reçu ici le Directeur de l'AJH. J'ai été invitée au Conseil d'Administration où il a présenté le dossier en question : de façon à pouvoir assurer la transition et à passer l'année plus sereinement, ce qui a été évoqué dans le cadre de la gestion de cette très grosse association qui prend en charge des jeunes handicapés, mais également des moins jeunes, comme c'est le cas à Fonsorbes, il fallait qu'ils étalent davantage leur emprunt. Cela a donc été validé par la Caisse des Dépôts et Consignations. Et donc, bien

entendu, nous, dans la mesure où nous sommes caution, nous reculons d'autant la caution, c'est-à-dire qu'ils ne nous rembourseront pas pendant un an, c'est décalé sur 18 mois.
Avez-vous des questions là-dessus ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de réitérer la garantie d'emprunt de la commune à l'Association les Jeunes Handicapés pour la raison évoquée.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

Mme la Maire : Merci pour eux.

15 - MARCHÉ D'ASSURANCE "RISQUES AUTOMOBILES" EN GROUPEMENT AVEC LE CCAS *(délibération n° 2025-117)*

Mme la Maire : Vous n'êtes pas sans savoir les difficultés que nous avons eues en début d'année sur ce contrat d'assurance. Nous avons découvert, comme de très nombreuses autres collectivités, que nous avions affaire à un voyou et que notre flotte automobile n'était pas assurée. Je vous rappelle que nous avons découvert cela la veille ou l'avant-veille du carnaval, où devaient sortir, il me semble, 11 ou 12 de nos véhicules. Non assurés, ces véhicules ne pouvaient donc pas être utilisés. Donc, nous sommes allés à l'agence AXA présente sur la commune demander s'ils étaient susceptibles de nous assurer, au moins temporairement, pour le week-end, de façon à ce que le carnaval puisse avoir lieu. Nous avons eu une réponse positive. Et au-delà de cela, l'agence AXA a accepté, hors appel d'offres, nous étions coincés comme beaucoup d'autres, de nous couvrir sur toute l'année 2025, hors véhicule collaborateur. Donc, nous sommes assurés de façon différente.
Et là, nous avons relancé, bien entendu, un appel d'offres, avec notre cahier des charges, ce que nous avons dit à AXA. Et, en fait, AXA n'a pas répondu car ils n'étaient pas susceptibles de pouvoir couvrir une partie de ce que nous demandions. Donc, les seuls à avoir répondu, c'est la SMACL. L'offre a été remise le 2 octobre 2025. Nous connaissons les difficultés d'assurabilité des collectivités locales. Il y a suffisamment de reportages sur le sujet. Donc, la SMACL a été la seule à répondre. L'analyse des offres a été faite par le cabinet JULIEN, assistant maître d'ouvrage, qui avait sollicité aussi AXA. Mais malheureusement cela n'a pas fonctionné. Enfin, "malheureusement", c'est comme ça.
Donc, nous vous proposons de retenir la tarification numéro 2 qui nous a été faite par la SMACL, à savoir : cette tarification est moindre que la tarification 1 pour la bonne et simple raison que les franchises sont beaucoup plus élevées. Et aujourd'hui, pour conserver la possibilité de s'assurer, il y a de nombreux petits accrochages ou autres que nous ne signalons même pas à notre assureur et que nous prenons en charge directement de façon à pouvoir espérer conserver un assureur dans les années à venir. Voilà pour ce qui concerne les explications du marché d'assurance "risques automobiles".
Avez-vous des questions ?
Mme Marnac : Juste, nous voulions savoir ce que couvrait le contrat "collaborateur".
Mme la Maire : Il couvrait le déplacement des véhicules des agents qui se déplacent très régulièrement avec leur véhicule pour aller de leur lieu de travail à une réunion, etc. ; par exemple les agents d'entretien.
Mme Marnac : Leurs véhicules personnels ?
Mme la Maire : Leurs véhicules personnels, oui. Nous n'avons pas une flotte de véhicules qui permette à tous les agents de pouvoir utiliser des véhicules de la Mairie. Donc, ils sont dédommagés par rapport à leurs déplacements, bien-entendu, et il est normal que ce soit la collectivité qui les couvre.
Avez-vous d'autres questions ?
M. Bonnet : Oui. Nous ne faisons pas trop de comptes-rendus exhaustifs de ce qui a été dit lors de la commission. Donc, je vais revenir sur les propos que j'ai tenus à cette commission. Nous avons été étonnés, comme je vous l'ai dit, que la société AXA n'ait pas été sollicitée à nouveau ...
Mme la Maire : ... Elle l'a été ...
M. Bonnet : ... Qu'elle n'ait pas été sollicitée à nouveau sur cet appel d'offres.
Mme la Maire : Je ne peux pas vous laisser dire ça ...
M. Bonnet : ... Cela a été dit le soir de la CAO, Madame ...
Mme la Maire : ... La société AXA a été sollicitée, notamment par nos services, d'abord, mais également par le cabinet JULIEN qui lui a expliqué que nous lancions un appel d'offres. Donc, oui, elle a été sollicitée. Malheureusement, son cahier des charges n'était pas capable de répondre au nôtre.

M. Bonnet : Ce n'est pas ce qui m'a été répondu le soir de la CAO. Vous avez insisté, et l'agent en charge de l'appel d'offres, aussi, a dit que la société AXA, la maison mère, ne répondait pas aux collectivités territoriales,
Mme la Maire : ... Et oui ...
M. Bonnet : ... et d'une. Sauf que moi, je vous ai rétorqué effectivement qu'a priori, elle nous avait déjà répondu puisqu'elle nous a couverts pendant alors, est-ce que c'est un an ou neuf mois ? Je n'avais pas cette information-là. Je voulais savoir. C'est l'année ou à partir de mars ? De mars jusqu'à la fin ... parce que cela s'est passé la veille du Carnaval ?
Mme la Maire : Oui.
M. Bonnet : Donc, elle nous a assurés pendant neuf mois, et pas pendant l'année. D'accord.
Mme la Maire : Elle nous a assurés pendant le week-end du carnaval pour les onze ou treize véhicules, je ne sais plus. Et ensuite, elle a assuré l'ensemble de la flotte jusqu'au 31 décembre.
M. Bonnet : Pour une somme inférieure à 17 000 €. D'accord. Donc, la société AXA ne répondait pas. Je vous ai exprimé mon étonnement. Du coup, il m'a été aussi rétorqué que la société AXA avait ses propres conditions et qu'elle dérogeait au dossier de l'appel d'offres que nous avons fait, que nous avons établi. Donc, oui. Acte que AXA a peut-être des conditions qui sont différentes du cahier de charges que nous avons émis. Mais la société SMACL, a priori, aussi. Donc, voilà. Nous restons toujours étonnés. Alors, ce qui nous étonne aussi, c'est que si nous faisons vite fait une petite règle de trois, 16 000 et quelques pour neuf mois, si nous ramenons sur 12 mois, nous sommes à peu près à 20 ou 22 000 €, dans ces eaux-là. Donc, loin quand même des 30 000 € que vous souhaitez que nous votions ce soir. Voilà. Nous rappelons aussi que cette société quand même, cette entreprise est une entreprise fonsorbaise. La SMACL est une société nationale qui n'est pas représentée sur Fonsorbes. Cette société investit sur la commune de nouveaux bâtiments. Elle investit de l'argent. Elle va payer. Elle paye une taxe. Voilà. Donc, nous sommes quand même assez étonnés que cette société-là n'ait pas été, et je le répète, consultée pour cette ... si elle avait été consultée, Madame, je suis désolé, mais je pense qu'elle aurait émis une offre.
Mme la Maire : Elle a été relancée, M. Bonnet, et elle ne pouvait pas répondre à l'intégralité de ce qui était demandé. Donc, elle n'a pas répondu à l'appel d'offres.
M. Bonnet : À quelle intégralité ? C'est-à-dire ? Elle ne pouvait pas répondre à quoi ?
Mme la Maire : Par exemple, au fait de couvrir les véhicules de nos agents.
M. Bonnet : Elle ne les a pas couverts pendant cette année, en 2025 ?
Mme la Maire : L'assurance auto collaborateur.
M. Bonnet : Comment cela s'est passé pendant ... nous n'avons pas couvert nos agents, là ?
La Directrice Générale des Services : Les agents étaient couverts pour les déplacements exceptionnels. Donc, pas pour les déplacements quotidiens ... Mais il n'y a pas eu de problématique ...
M. Bonnet : ... Et s'il était arrivé quelque chose, que nous nous rendions compte que ce ne sont plus des déplacements exceptionnels, mais bien ...
La Directrice Générale des Services : ... La commune aurait pris en compte.
Mme la Maire : Cela nous est déjà arrivé de payer des dégâts matériels sur des véhicules d'agents dans le cadre de leur travail parce que, encore une fois, nous ne voulons pas payer les franchises. Donc, cela nous arrive régulièrement.
M. Bonnet : Des dégâts matériels, tout va bien. Des dégâts humains, qu'est-ce que nous aurions fait si un de nos agents s'était retrouvé handicapé avec un accident ? Je veux dire, halte-là, là je suis franchement étonné des propos que vous pouvez tenir ce soir. Franchement, comme le disait Jean-Claude pour d'autres, c'est franchement au-delà de l'imaginable. C'est inimaginable, ces choses-là. Vous ne garantissez pas la sécurité de vos agents. Parfait. Et, en plus, du coup, une entreprise fonsorbaise qui investit n'est pas consultée ...
Mme la Maire : ... Si, elle a été consultée, Monsieur ...
M. Bonnet : ... Non, attendez, excusez-moi. Je suis désolé. Non, non, et non. Je vous ai dit. J'ai des informations, et je vous dis que non.
Mme la Maire : Je sais que vous y êtes allé, M. Bonnet, que vous avez même demandé si Mme Daspet, la Gérante, était de ma famille. Et ça, ce n'est pas indigne ? ...
M. Bonnet : ... Mais d'où vous inventez ces mots-là ? Où inventez-vous ces mots-là ?
Mme la Maire : ... Parce que Mme Daspet m'a appelée ...
M. Bonnet : ... Pour vous dire que je lui ai demandé si vous faisiez partie de sa famille ?
Mme la Maire : Absolument.
M. Bonnet : Mais non, mais là ...
Mme la Maire : ... Vous avez posé la question à sa collaboratrice ...
M. Bonnet : ... À quelle collaboratrice ?

Mme la Maire : À la collaboratrice de Mme Daspet puisque vous y êtes allé. Vous avez posé la question à la collaboratrice de Mme Daspet qui n'était pas là. Un rendez-vous devait vous être fixé. Et quand elle a su quels étaient le contenu du rendez-vous et la question, elle a annulé le rendez-vous, et elle m'a appelée pour me le dire.
M. Bonnet : Mais non, mais attendez, mais là franchement je tombe de l'arbre ... Vous inventez ...
Mme la Maire : ... C'est votre parole contre la mienne, Monsieur ...
M. Bonnet : ...Pardon ?
Mme la Maire : C'est votre parole contre la mienne.
M. Bonnet : Non, mais parce que vous êtes Maire, il faut vous croire, Madame ? Mais vous mentez. Vous mentez ...
Mme la Maire : ... Non ... Non ...
M. Bonnet : ... Vous mentez ... Vous diffamez. Je vais attaquer plus loin. Maintenant, ça suffit que vous utilisiez des méthodes inadmissibles comme ça. C'est inadmissible ce que vous dites, Madame. Nous nous rendrons tous les deux avec témoin à l'agence AXA et nous verrons qui a raison. Nous verrons qui a raison.
Mme la Maire : Mais je vous prends au mot, Monsieur.
M. Bonnet : Je porte plainte demain à la Gendarmerie de Saint-Lys.
Mme la Maire : Allez-y. Je vous en prie, M. Bonnet ...
M. Pilet : ... Christophe ... Christophe ...
Mme la Maire : ... Et nous irons demain voir Mme Daspet, si vous voulez bien.
M. Pilet : Est-ce que tu es allé à AXA ? Christophe, est-ce que tu peux répondre à ma question ? Est-ce que tu es allé à AXA ?
Mme la Maire : Je mets aux voix ...
M. Pilet : ... Non, non, mais nous allons finir parce que là, vous venez de mentir puisqu'en fait, Christophe n'est pas allé à AXA. M. Bonnet n'est pas allé à AXA. Il n'y a pas été ...
Mme la Maire : ... Ah, il a pris rendez-vous par téléphone alors, s'il n'y a pas été ...
M. Pilet : ... Il n'y a pas été ... Mais non, non. Chut, chut, chut. Non.
Mme la Maire : ... Écoutez, Mme Daspet ...
M. Pilet : ... Vous venez de dire, et cela va être consigné, vous venez de procéder à des accusations qui sont fausses, qui sont calomnieuses. D'accord ? C'est bien clair ?
Mme la Maire : Non, non, je vous rapporte
M. Pilet : ... M. Bonnet ...
Mme la Maire : ... Une conversation téléphonique ...
M. Pilet : ... Non, vous annoncez, vous accusez ... vous accusez des questions qui sont inventées ...
Mme la Maire : ... Comment pouvons-nous inventer des questions comme celles-là, M. Pilet ?
M. Pilet : Justement. Mais comment pouvons-nous laisser circuler des agents sans assurance avec ...
Mme la Maire : ... Ils étaient assurés ...
M. Pilet : ... Non, vous avez dit tout à l'heure ...
Mme la Maire : ...Parce que c'était considéré comme quelque chose d'exceptionnel ...
M. Pilet : ... Voilà, mais pas pour le travail quotidien. Si tous les jours, ils se servent de leur voiture pour aller ... alors, je pense aux personnes qui travaillent dans les services d'entretien ... si tous les jours, ils se rendent sur leur lieu de travail et s'ils se déplacent d'un endroit à un autre pour aller nettoyer ces différents lieux, c'est une utilisation quotidienne. Cela n'a rien à voir avec une utilisation exceptionnelle. Donc là, cela a été dit très clairement. Pour moi, c'est une inconscience d'avoir laissé circuler des agents ...
Mme la Maire : D'accord. Je vous laisse ...
M. Pilet : Non, non, mais c'est inconscient. S'il y avait eu un accident grave ... enfin, vous ne vous rendez pas compte. Vous mettez en difficulté les agents, vous mettez en difficulté la commune ... je ne sais pas. Là, je ne comprends pas, mais je ne comprends même pas qu'autour de la table personne ne réagisse, là. Vous vous rendez compte de ce qu'il s'est passé, là ? Nous avons laissé travailler des agents en utilisant leur voiture sans assurance ?
Mme la Maire : Nous l'avons fait pendant ...
M. Pilet : ... Non, non, tous les jours. Ce n'est plus exceptionnel, là ... Nous allons continuer. Alors, c'est vrai que l'habitude d'aller dire des choses qu'il faut vérifier, je ne veux pas reprendre les histoires, mais il y a eu pas mal d'accusations. J'y reviens, donc, M. Bonnet n'est pas allé à AXA. Donc vos propos, je ne sais pas d'où vous les sortez ...
Mme la Maire : ... De la bouche de Mme ...
M. Pilet : ... Voilà. Donc, vous accusez cette commerçante, du coup, de dire des choses ... Enfin, je trouve que c'est très sympathique de renvoyer toujours la responsabilité sur les autres. Il faut peut-être assumer ...
Mme la Maire : ... J'assume ...

M. Pilet : ... Quand nous voulons faire des choses, nous les assumons. Si, par exemple, on voit une infraction, on va la signaler. On ne demande pas à un agent de le faire. D'accord ?
Mme la Maire : Donc, je mets aux voix ...
M. Pilet : ... Sur ce point, nous, nous allons être contre. Et je trouve ça ... et je le redis parce que cela me heurte et cela me choque. Bien-sûr, je suppose que les gens qui circulent avec leur voiture, cela concerne quelle catégorie de personnel ?
Mme la Maire : Beaucoup de personnels circulent avec leur propre voiture.
M. Pilet : Quelle catégorie de personnel s'il vous plaît ?
Mme la Maire : Nous aussi, Élus, circulons avec nos propres voitures.
M. Pilet : Je parle du personnel.
Mme la Maire : C'est le personnel d'entretien, c'est du personnel administratif. Il y a du personnel divers et varié qui utilise son véhicule, ou les véhicules de la Mairie.
M. Pilet : J'ai demandé la catégorie.
Mme la Maire : Des C, des B, des A.
M. Pilet : D'accord. Les A n'ont pas des voitures de fonction, des voitures de service ?
Mme la Maire : Pas tous. Non, pas tous.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché d'assurance "risques automobiles" en groupement avec le CCAS à la SMACL pour un montant de 25 843,63 € HT pour la ville et de 250,00 € HT, pour le CCAS.

VOTE		
	Pour :	25
	Contre :	3 (*Mme Montes, MM. Bonnet et Pilet*)
	Abstention :	5 (*Mmes Marnac, Rouer, MM. Fédou, Lorrain et Mailhé*)

16 - MARCHÉ POUR PRESTATIONS D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET DE LA VOIRIE *(délibération n° 2025-118)*

Mme la Maire : Nous vous proposons de resigner avec l'AJH puisque nous avons lancé un marché et ils ont été les seuls à répondre. Ce que nous souhaitions, c'est que ce soit une entreprise avec des salariés porteurs de handicaps. Plus de 50 % des travailleurs concernés sont des personnes handicapées. L'annonce est parue, comme d'habitude, au Journal Officiel de l'Union Européenne, au bulletin officiel, et sur le profil d'acheteur de la Mairie. Le DCE a été mis en ligne sur le profil acheteur. Donc, c'est un contrat. La date limite de dépôt des offres était au vendredi 24, à 12 heures. Une offre a été déposée dans les délais, une seule, donc l'AJH. C'est le Responsable du service Espaces Verts qui a fait l'analyse de l'offre. Le marché n'était pas décomposé en lots. La durée du marché est renouvelable trois fois par tacite conduction. Les prestations débuteront le 1er mars. Le marché représente un montant de 146 032,94 € HT pour la période du 1er mars 2026 au 28 février 2027. Et puis majoré, évidemment, pour les 2ème et 3ème années. Au total, cela ferait 700 958,11 € pour la période initiale et les périodes de reconduction. Donc, c'est la société ESAT, Manufacture Les Pins, donc l'AJH, que nous avons retenue pour ce marché, seule à répondre. L'analyse de l'offre a été évoquée en Commission d'Appel d'Offres. Nous avons élargi les surfaces sur lesquelles vont intervenir les agents de l'AJH. Notamment, il y a, si je ne me trompe pas, Les Treize Vents, il y a les Plaines et les Hauts-de-Hourne ?
La Directrice Générale des Services : Oui.
Mme la Maire : Lorsque ce sera rétrocédé. Avez-vous des questions ? Nous sommes globalement extrêmement satisfaits du travail qui est fait par les agents en question. Cela se passe bien. Sur les secteurs sur lesquels ils interviennent, manifestement, les résidents sont satisfaits.
M. Lorrain, du groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir" : Là, je reviens là-dessus. Toi, tu es satisfaite. Je ne sais pas s'ils passent devant chez toi. Ils passent au lotissement des Sports. Personne ne contrôle derrière. C'est-à-dire que sur l'herbe, ils passent avec une tondeuse qui ne taille pas, les pauvres gars, ils poussent et ils y vont. Alors, il y a de l'herbe à cette hauteur, de l'herbe à cette hauteur. Si nous sommes satisfaits de cela, alors il faut savoir que les gens qui voient ça, ils disent, quand ils voient la qualité de travail, ils disent "p....", les Services Techniques, ils sont nuls". Ce sont nos agents, là, qui sont accusés. Donc, moi, ce que j'aimerais, c'est qu'à l'avenir ils les encadrent, qu'il y ait un agent de la commune qui les encadre. Parce qu'ils font un travail comme ils peuvent le faire.
Mme la Maire : Non, mais en l'occurrence, la personne qui les encadre a une formation spécialisée par rapport à l'encadrement de ce type de ... enfin, nous ne savons pas quels sont les handicaps ...
M. Lorrain : ... Je n'ai rien à dire ...
Une Élue *s'exprime hors micro.*
M. Lorrain : ... Non, non, non. Je n'ai rien à dire là-dessus. Je n'ai rien à dire là-dessus.

Mme la Maire : Non, nous ne pouvons pas demander à ce qu'un agent Mairie les encadre. Qu'un agent Mairie contrôle la qualité, ou l'absence de qualité du travail a posteriori, c'est une chose. C'est-à-dire, effectivement, nous nous attendons à ce que le travail soit bien fait. Moi, les retours que j'avais, étaient plutôt positifs. Bon, manifestement, là, ils ne le sont pas. Donc, nous allons demander à N. B., ou à son Chef d'équipe, puisque maintenant il y a un Chef d'équipe, de passer derrière pour voir ce qu'il en est.
M. Lorrain : Surtout, une chose, c'est qu'ils ont des tondeuses qui ne taillent pas. Donc, c'est pour cela qu'ils couchent l'herbe. Ils n'y sont pour rien, les garçons. Nous leur disons "tu passes là, tu passes là". Les garçons n'y sont pour rien. Mais en sachant que la population de Fonsorbes voit le travail réalisé, ils disent "p....", aux Services Techniques ils sont nuls".
Mme la Maire : Moi, je passe, par exemple, souvent par Moundran, et à Moundran, ce sont eux qui en font l'entretien. Cela me paraît bien entretenu.
Mme Stemer, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : Je fais partie du quartier de Moundran, où l'AJH passe. Une fois, je suis allée voir la personne qui encadre, parce qu'il y avait des endroits qui n'étaient pas faits, mais en fait, ils n'avaient pas fini. Et en fait, après, il m'a montré comment il faisait. À la fin, lui, il repasse. Il refait le tour de la rue. Alors, chez nous, c'est une rue circulaire. Il repasse et il vérifie, lui, avec un des jeunes qui l'accompagne. Et s'il y a des choses qui sont mal faites, il les lui fait refaire.
M. Lorrain : Quand ils vont passer sur le lotissement des Sports, sur les Fontaines du Sorbier, Paul habite au fond de des Fontaines du Sorbier, il peut voir la qualité du travail. Les gens n'y sont pour rien, les garçons n'y sont pour rien. Ils ont un matériel qui, pour moi, n'est pas affûté. Et nous leur disons "tu fais ça, point". Et donc, avec obligation de ne pas s'approcher des clôtures, ça, je conçois qu'il peut y avoir des dégâts, mais ils ont des bordures à ne pas faire.
M. Briantais, du groupe "Fonsorbes Citoyenneté" : De toute façon, à l'occasion, je verrai les gens concernés. Ce qu'il faut savoir, c'est que les dernières fois où ils sont passés, c'était plutôt détrempé. Et cela posait quand même quelques problèmes. Voilà. En revanche, ils ont un calendrier à respecter, et ils essaient de le respecter.
Mme la Maire : Nous ferons remonter cela à N.B., en l'occurrence, le Responsable du service Espaces Verts, de façon à ce qu'il y ait un contrôle a posteriori et que nous puissions faire remarquer si le travail n'est pas fait correctement. Et je pense qu'ils sont très à l'écoute. La relation entre N. B. et l'AJH est une relation de qualité, donc il ne devrait pas y avoir de soucis particuliers.
M. Lorrain : Je leur ai parlé, j'ai parlé au Chef. Ce sont des gens avenants, qui sont très corrects. Mais bon, nous leur avons dit "il faut faire ça". C'était mouillé et gras parce qu'il y a trois semaines, un mois qu'ils sont passés. Nous ne travaillions pas l'herbe à ce moment-là.
Mme la Maire : D'accord. Bon. Nous serons vigilants là-dessus. Donc si vous en êtes d'accord ...
M. Pilet : ... Excusez-moi. Guy, je pense qu'une des choses à faire, c'est de vérifier d'abord le cahier des charges et ce qui est demandé. Parce que suivant les endroits, peut-être que ce qui est demandé, je ne sais pas, je n'ai pas vu le cahier des charges, je n'en sais rien, mais j'irai vérifier ce qui est demandé pour voir déjà. Je crois que c'est un préalable. Parce qu'après, effectivement, normalement il y a un encadrement et les gens font ce que le client demande. Et j'en profite pour dire que nous sommes très contents puisque cela faisait longtemps que nous avions proposé que la commune fasse appel à des entreprises adaptées. Donc nous, nous sommes très contents que ce soit utilisé et que nous permettions ainsi à des gens de travailler. Donc nous trouvons que c'est très bien, même s'il y a sûrement des choses, comme toute intervention, qu'il est peut-être nécessaire d'améliorer. Mais nous tenions à le redire et nous trouvons que c'est très bien.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le marché pour prestations d'entretien des espaces verts et de la voirie avec la société ESAT, manufacture "Les Pins-AJH", selon les conditions ci-dessus explicitées.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

18 - CESSION DES EMPRISES FONCIÈRES NÉCESSAIRES A LA RÉALISATION D'UNE OPÉRATION IMMOBILIÈRE - PROJET D'HABITAT SUR LE SECTEUR DE CANTELAUZE *(délibération n° 2025-120)*

M. Briantais, Adjoint délégué à l'Urbanisme : Je vous rappelle que par délibération du 3 avril 2025, l'aménageur Groupe Garona avait été retenu pour l'acquisition de parcelles en vue de réaliser une opération d'aménagement sur le site de Cantelauze. De plus, par délibération du 28 août 2025, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en œuvre la procédure du Projet Urbain Partenarial, dit PUP, avec le Groupe Garona pour ce projet et avait autorisé Mme la Maire à signer la convention concernée. Le montant du PUP est de

247 597 € HT. Les parcelles concernées par cette opération portent les numéros CC 307, 297, 301 et 305, pour une superficie totale de 20 318 m², cédées au prix de 1 120 000 €. La délibération du 3 avril 2025 indiquait que le Conseil Municipal décidait de retenir la candidature de la société Garona pour la cession desdites parcelles en indiquant les modalités de cession. Cet acte précisait également que le Conseil Municipal autorisait Mme la Maire et l'Adjoint délégué à l'Urbanisme à engager des négociations avec le candidat retenu en vue de finaliser le projet. Il est prévu la construction de 44 logements sociaux avec une partie en accession à la propriété, dont 4 logements adaptés aux personnes à mobilité réduite. Le bailleur social est Mésolia.
Aussi, afin de permettre la réalisation de cette opération immobilière, il vous est proposé d'approuver la cession des dites parcelles au prix de 1 120 000 € et d'autoriser Mme la Maire à effectuer toutes formalités utiles, y compris la désignation d'un notaire pour établir l'acte authentique, ainsi que tous actes et documents nécessaires à la réalisation de cette cession, y compris les actes notariés. Conformément à la délibération du 3 avril 2025, les frais notariés seront à la charge de l'aménageur, les frais de géomètre sont à la charge de la Mairie, et la TVA à la marge s'applique pour cette cession.
Les plans et le projet de délibération étaient annexés à la convocation.
Mme la Maire : En fait, nous reprenons la délibération, tout simplement parce que dans la délibération précédente, il était question de négociations possibles, et notre notaire nous a fait remarquer que cette simple phrase faisait qu'il ne pouvait pas prendre en considération la délibération. Donc, nous sommes sur le même contenu, nous enlevons simplement la notion de négociation possible. Le prix est fixe, il est à 1 120 000 €.
M. Pilet : ...
Mme la Maire : ... Nous n'allons pas refaire la discussion, M. Pilet.
M. Pilet : Non, non, c'est pour ça, mais je ne vais pas la refaire, où nous nous étions largement étonnés sur l'évolution des tarifs qui étaient au désavantage de la commune avec des engagements supplémentaires, donc je ne vais pas y revenir dessus, mais c'est ce qui explique pourquoi nous, nous nous abstiendrons sur ce point.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la cession au groupe Garona des parcelles cadastrées CC 307, 297, 301 et 305, d'une superficie totale de 20 318 m², au prix de 1 120 000 €, selon les conditions énoncées.

VOTE		
	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	3 (Mme *Montes, MM. Bonnet et Pilet*)

Mme la Maire : Nous allons pouvoir passer chez le notaire.
Les Ressources Humaines, M. Séverac.
...
M. Séverac, 1er Adjoint délégué au secteur "Ressources Humaines-Dialogue Social" : Qu'est-ce qui est petit, les Ressources Humaines ?
...
M. Séverac : Ah, pardon.
M. Bonnet : Les commentaires que fait Mme la Maire.
Mme la Maire : Le fait de pouvoir passer chez le notaire ? Mais je peux compléter, M. Bonnet, en disant oui, nous allons pouvoir passer chez le notaire, et vendre le terrain, et nous allons pouvoir également construire 44 logements qui rendront service, sans aucun doute, à beaucoup de gens qui cherchent actuellement de quoi se loger.

M. Séverac : Si nous pouvions poursuivre sur les dossiers concernant les Ressources Humaines, du point 19 au point 23. Ces dossiers ont été soumis à la commission du Personnel du 14 novembre 2025 et au CST du 26 novembre 2025. L'avis du CST, excepté sur le dossier contrat d'assurance statutaire, dont nous allons reparler après, et le projet de délibération pour chacun des dossiers étaient annexés à la convocation. L'avis du CST : à l'unanimité favorable sur chacun des points.

19 – CRÉATION DE POSTES PERMANENTS *(délibération n° 2025-121)*

M. Séverac : Ces postes permanents sont de deux ordres :

Pôle Aménagement du Territoire

La commune organise chaque semaine un marché de plein vent, il en a été question déjà, qui mobilise une logistique spécifique et nécessite une présence active sur le terrain pour garantir son bon déroulement. Jusqu'à présent, cette mission était assurée de manière ponctuelle ou mutualisée, ce qui ne permettait pas une gestion optimale.
Afin d'améliorer l'accueil des commerçants, la régulation des emplacements, le respect du règlement du marché et la coordination avec les Services Techniques, il est proposé de créer un poste de placier dédié à cette activité. Ce poste répond à un besoin régulier et identifié du service, et s'inscrit dans une logique de professionnalisation et de sécurisation du fonctionnement du marché.
La création de cet emploi s'appuie sur les dispositions de l'article L332-8, 2ème du Code Général de la Fonction Publique, qui autorise le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent Code.
Aussi, il vous est proposé de créer un poste d'Adjoint technique à temps non complet, à savoir 6 heures hebdomadaires, dont les missions principales sont la préparation et la mise en place du marché, l'accueil des commerçants ambulants et l'attribution des emplacements, le contrôle du respect du règlement du marché, l'encaissement des droits de place, l'interface avec les services municipaux et les commerçants, et le bon déroulement du marché et la fluidité des installations.
C'est donc le premier poste permanent que nous vous proposons. Les autres, c'est suite à l'avancement de grade et promotion interne du premier semestre 2025. Des postes permanents seront également créés dans le cadre des avancements de grade prévus pour l'année 2026.

Pôle Éducatif et Social

Au service Entretien :

- 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à 32,5/35ème
- 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à 32/35ème
- 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet

Au service Scolaire :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet

Au pôle Technique

Au service Support et Magasin :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet

Au service Bâtiments et Festivités :

- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet

Au pôle culturel

À la médiathèque :

- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 2ème classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet

A la programmation culturelle :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet

Ces postes pourront être pourvus par des agents contractuels dans le futur. Actuellement, ils sont prévus évidemment pour les agents titulaires qui sont en poste. Nous disons cela parce que s'il y avait d'éventuelles mutations futures ou des fins de carrière, les postes créés pourraient être pourvus comme ça.

Pour un des agents de la collectivité inscrit sur la liste d'aptitude à la promotion interne, il convient de créer le poste de technicien à temps complet au service Espaces Verts et Propreté Urbaine.

Donc voilà, cela fait une dizaine, je crois, d'avancements de grade qui est un nombre égal ou équivalent avec celui de l'année dernière. Les agents qui sont proposés remplissent les conditions des Lignes Directrices de Gestion, et ont eu des avis favorables de la part de leur encadrement.
Aucune question n'a été soulevée lors du CST, et cela a été approuvé à l'unanimité sur les deux types de postes.
Mme la Maire : Avez-vous des questions ou des remarques ? *Aucune question ou remarque n'est soulevée.*

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création des postes permanents ci-dessus détaillés.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

20 - CRÉATION DE CONTRATS D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF (CEE) *(délibération n° 2025-122)*

M. Séverac : Les Contrats d'Engagement Éducatif, les CEE, sont destinés aux personnes qui exercent de façon occasionnelle des fonctions d'animation et d'encadrement dans des accueils collectifs de mineurs. Ces personnes ne peuvent être engagées que sur des périodes de vacances scolaires.
Aussi, il vous est proposé de voter l'ensemble des CEE pour chaque période scolaire pour l'année 2026, comme nous le faisons d'ailleurs chaque année, c'est un dossier récurrent. Le nombre de contrats indiqués est une estimation. Si aucun besoin ne se présente, évidemment le contrat ne sera pas pourvu.
Une marge est prévue afin de répondre aussi aux imprévus. La répartition suivante peut être modifiée en fonction des besoins et des taux d'inscription afin de respecter les normes d'encadrement obligatoire. Cependant, le quota de 157 journées ne devrait pas être dépassé. Nous sommes dans les mêmes eaux que l'année dernière et les années précédentes. Donc il s'agit :

- Pour les vacances de février, du 23 février au 6 mars : 10 jours d'ouverture de nos structures, 8 contrats.
- Pour les vacances d'avril : 3 contrats
- Pour les vacances de juillet : 6 contrats
- Pour les vacances d'août : 3 contrats
- Pour les vacances d'octobre : 2 contrats
- Pour les vacances de décembre : pas de CEE, parce qu'il y a 4 jours d'ouverture et ils n'en ont pas besoin.

Soit un total de 157 journées, réparties en 22 contrats, avec une rémunération fixée à 75 € brut par jour pour le contractant.
Là aussi, il n'y a pas eu de remarques particulières, ni au CST ni en commission du Personnel.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création desdits Contrats d'Engagement Éducatif.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

21 - CRÉATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS ET SAISONNIERS *(délibération n° 2025-123)*

M. Séverac : Afin de répondre aux besoins récurrents en personnel dans les services municipaux, et notamment en raison des difficultés de recrutement et de la nécessité d'une réactivité accrue, il est proposé de prendre les dispositions permettant la création d'emplois occasionnels et saisonniers pour l'année 2026, comme nous l'avons fait en 2025 et en 2024, il me semble. Le Code Général à la Fonction Publique encadre désormais les cas de recours aux agents contractuels dans les trois versants de la Fonction Publique, et donc c'est conformément à l'article 332-23 de ce Code qu'il vous est proposé de créer jusqu'à 15 emplois non permanents de catégorie B ou C, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité, un accroissement saisonnier d'activité. Ces contrats pourront être mobilisés dans l'ensemble des services de la collectivité selon les besoins identifiés. Il vous est également proposé de recourir à des agents contractuels pour le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels affectés sur des emplois permanents dans les cas qui ont été listés, le temps partiel, les congés annuels, les congés de maladie, de longue durée,

congés de maternité, d'adoption, congés parentaux, congés de présence parentale, congés de solidarité familiale, services civil ou national, rappel ou maintien sous les drapeaux ... Il va falloir mettre les libellés à jour, c'est le texte du Code, et donc, quand nous le citons, nous le citons tel qu'il est écrit ... Participation des activités à l'occasion des réserves opérationnelles, sécurité civile ou sanitaire. En gros, c'est la reconduction des propositions que nous avons faites ces deux dernières années d'avoir un volant d'emplois saisonniers ouverts sur l'année. La différence, c'est que jusqu'à présent, nous tablions jusqu'à 10 emplois. Là, nous souhaitons augmenter, passer à jusqu'à 15 emplois, de manière à pouvoir affronter les périodes de surchauffe, notamment au service Bâtiments et Voirie, parce que nous voyons que ...

Mme la Maire : ...Et Festivités ...

M. Séverac : ... Et Festivités, pardon, qu'est-ce que j'ai dit ? Ah non, Bâtiment et Festivités ... notamment sur les périodes où il y a beaucoup d'événements, mai, juin, juillet, entre autres.

Donc, voilà la proposition. Et de fait, cela concerne des postes de catégorie B ou C, rarement les A.

Mme la Maire : Avez-vous des questions ?

M. Pilet : Oui. Par rapport au dernier point qui vient d'être soulevé, sur l'accroissement ou les besoins par rapport au service Festivités, il est estimé à combien, cet accroissement, ou ces besoins supplémentaires ?

M. Séverac : Pour l'instant, nous l'estimons de l'ordre de 3 emplois sur quelques mois, cela fait en gros l'équivalent d'un temps plein. Mais nous nous donnons un peu plus de marge, parce que nous avons vu que ces contrats servaient beaucoup au service Entretien, et donc c'est une limite maximale que nous fixons quand nous parlons des 15.

M. Pilet : Je parlais, puisque vous avez précisé le point, que c'est pour faire face à des accroissements temporaires d'activité, donc sur des choses bien précises, c'était juste d'avoir l'estimation. Donc vous dites que cela équivaut à un équivalent temps plein, les besoins en accroissement d'activité.

Mme la Maire : Non. Il a dit 3.

M. Séverac : Pour les Festivités, c'est l'équivalent d'ailleurs de ce qui est consacré aux Espaces Verts, dans la période où l'herbe pousse beaucoup. Je dis que c'est un équivalent temps plein, mais c'est 3 contrats de 4 mois, nous allons dire.

M. Pilet : Voilà. Ce n'est pas 3, parce que Mme la Maire a rajouté, ce n'est pas 3 équivalents temps plein, c'est un équivalent temps plein. Le total des besoins ...

M. Séverac : ... 3 contrats de 4 mois ...

Mme la Maire : ... Ce sont 3 agents sur la durée estimée de besoins nécessaires de renforcement du service. Pas d'autres questions ? *Aucune autre question.*

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création des emplois occasionnels et saisonniers selon les conditions énoncées.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

22 – MISE A JOUR DE LA DÉLIBÉRATION DU RIFSEEP *(délibération n° 2025-124)*

M. Séverac : Là aussi, c'est une question récurrente. À chaque fois que quelque chose bouge, il faut redélibérer sur la délibération complète du RIFSEEP. Et là, il s'agit d'intégrer la création du poste permanent au grade de Technicien pour l'agent de la collectivité inscrit sur la liste d'aptitude au service des Espaces Verts. C'est la seule modification qu'il y a dans le document du RIFSEEP.

Mme la Maire : Avez-vous des questions ?

M. Bonnet : Vous remercier d'avoir entendu les propos que j'avais tenus à ce sujet, de bien stabiloter les points qui étaient modifiés pour que nous ayons une lecture plus rapide. Merci.

M. Séverac : M. Bonnet, c'est la deuxième fois que nous le faisons. Mais je note et je remercierai qui de droit.

M. Bonnet : Vous ne pouvez pas, enfin, vous abstenir. Ce n'est pas possible.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la mise à jour de la délibération du RIFSEEP.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

23 ADHÉSION AU CONTRAT-GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2026-2029 DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-GARONNE *(délibération n° 2025-125)*

M. Séverac : Ce point avait été reporté lors du précédent Conseil Municipal parce qu'il n'avait pas pu être présenté en commission du Personnel. Il l'a été depuis.
Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose une mission facultative d'assurance des risques statutaires afférents aux personnels territoriaux, par application de l'article 26 de la Loi de 1984. Ce contrat-groupe d'assurance statutaire est quadriennal, il arrive à terme le 31 décembre 2025. Et donc, il s'agit de le renouveler. Ce service consiste à la mise en place d'un contrat-groupe à adhésion facultative pour le compte des collectivités et établissements publics du département de la Haute-Garonne, et la réalisation d'une prestation de suivi des sinistres et des conditions d'application du contrat-groupe et de conseil.
Après mise en concurrence par le CDG 31, par voie d'appel d'offres ouvert, le groupement Willis Towers Watson, courtier mandataire, CNP assureur, et titulaire du contrat groupe permettant la couverture des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC et des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL, sigle que tout le monde connaît évidemment, à compter du 1er janvier 2026 pour une durée de 4 ans.
Les modalités et les taux sont mentionnés dans le projet de délibération qui était joint à la convocation.
Il vous est donc proposé d'approuver cette adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire.
La question que nous pouvions nous poser, c'est, comme il y avait renouvellement des termes du contrat, qu'est-ce qui changeait ? Dans les faits, il ne change pas grand-chose puisque ce sont les mêmes assureurs qui continuent à couvrir le contrat, que les termes ne changent pas pour les deux années à venir, les taux de participation resteront fixes pour les deux années 2026 et 2027. Et pour ce qui est des coûts pour 2025, avec la petite régularisation qu'il y a eu sur 2024, cela représente 16 741 € pour la partie Mairie, et 189,77 € pour le CCAS. Voilà, c'était les renseignements pour être un peu complet sur la question.
Mme la Maire : Pas de questions ?
M. Pilet : Pour les agents, l'adhésion est automatique ? Comment cela fonctionne ?
M. Séverac : Nous adhérons pour eux.
M. Pilet : Voilà, vous adhérez pour eux. D'accord.
M. Séverac : C'est un contrat-groupe.
M. Pilet : C'est un contrat … oui.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire 2026-2029 du Centre de Gestion de la Haute-Garonne selon les conditions énoncées.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

24 - SIVOM-SAGe - MISE A DISPOSITION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE LA SYNTHÈSE DU RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2024 *(délibération n° 2025-126)*

Mme la Maire : Nous le tenons à votre disposition si vous souhaitez venir le consulter. Pas de problème.
Il faut juste voter sur le fait que vous en avez pris connaissance.

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de la mise à disposition du rapport d'activité et de la synthèse du rapport financier de l'année 2024 du SIVOM-SAGe.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

25 - LE MURETAIN AGGLO - DEUXIÈME RÉVISION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION EN FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2025 *(délibération n° 2025-127)*

M. Rivier : La modification proposée sur l'Attribution de Compensation Fonctionnement pour la commune de Fonsorbes concerne le dispositif d'accompagnement financier de l'État pour l'accueil de jeunes enfants instaurés par décret n° 2025-678 du 11 juillet 2025. Les montants ont été notifiés par arrêté du 22 octobre 2025 et seront versés directement aux communes, quand bien même la compétence a été transférée à l'EPCI. Donc en fait, cette révision concerne la somme de 28 459 €. Donc, l'État nous les verse et nous, il faut que nous fassions une modification pour le reverser à l'Agglo. Cela faisait partie d'un des points de la Décision Modificative. Le montant de l'Attribution de Compensation Fonctionnement pour la ville de Fonsorbes passe donc de 608 181 € à 636 640 € pour la limite 2025.
Ce dossier a été soumis à la commission Finances du 3 décembre 2025.

La délibération du Muretain Agglo et le projet de délibération étaient annexés à la convocation.
Mme la Maire : Avez-vous des questions ? *Aucune question n'est posée.*

Mme la Maire propose au Conseil Municipal de valider la deuxième révision libre de l'Attribution de Compensation en fonctionnement pour l'année 2025 d'un montant total de – 28 459 € du Muretain Agglo.

VOTE		
	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0

26 – PARTICIPATION DE MME LA MAIRE AU 107ème CONGRÈS DES MAIRES DE 2025

Mme la Maire : Je vais répondre à une demande de M. Pilet, à savoir de rendre compte, d'une certaine manière, des activités que j'avais eues lors du Congrès des Maires. Cela ne me pose strictement aucun problème.
Donc, j'ai participé bien-entendu, à des événements divers. Ce que je vais qualifier de grand-messe, c'était le mardi après-midi avec l'Assemblée Générale, avec le message d'accueil d'Anne Hidalgo, et avec les discours à la fois de David Lisnard, qui est Président de l'AMF, et d'André Laignel, qui est premier Vice-Président. Et globalement, les discours des deux, malgré qu'ils appartiennent à des formations politiques différentes, puisque l'un est chez les Républicains, l'autre est au PS, sont en gros les mêmes : ils ont évoqué les difficultés budgétaires rencontrées par les collectivités territoriales, qu'il s'agisse d'intercommunalités ou de communes. Il a été beaucoup question de décentralisation, avec la volonté souhaitable de libre administration des communes, avec l'autonomie financière et fiscale que nous n'avons plus aujourd'hui, et avec la notion de subsidiarité, avec la proximité des services. Donc cela a été en gros le contenu des discours des deux Président et Vice-Président.
Le mercredi, au Congrès des Maires, il y a eu beaucoup d'ateliers, à choisir. J'ai choisi celui où il était question d'Intelligence Artificielle, parce que c'est un sujet qui devient extrêmement prégnant et dont il va falloir, bien-entendu, nous emparer. Donc en gros, l'idée, c'était à la fois les opportunités et la vigilance pour la gestion publique locale. Il a été question de protection et qualités des données, d'alimentation de la data, c'est-à-dire faire attention à ce que nous mettons et savoir où nous le mettons. Il est question de cybersécurité, et de la nécessité d'une charte à mettre en œuvre dans chacune des collectivités où il sera question d'IA, de façon à ce que les agents aient bien connaissance de la chose, et bien conscience des limites jusqu'où ils peuvent aller, surtout ce qu'ils ne peuvent pas faire. Donc c'est un travail qui va être mis en œuvre à la Mairie ici, peut-être que Philippe Franchina en parlera mieux que moi, par le service informatique et Mme D. Le Département, bien-entendu, s'est emparé du sujet également par le biais de Haute-Garonne Ingénierie. Je pense que nous allons être accompagnés là-dessus également.
Ensuite, j'ai participé à un atelier où il a été question de transition écologique, avec l'idée des objectifs à fixer, stratégie bas carbone, adaptation au changement climatique, biodiversité, ABS, mettre tout cela dans le cadre d'un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements). Nous avons déjà parlé du budget vert qui existe sur la commune de Fonsorbes. Donc, être clair sur la démarche qui est la nôtre. Donc ça, c'était le mercredi. Le jeudi, le premier où je suis allé, "infrastructures et mobilité, répondre aux besoins de tous", je n'y suis pas restée longtemps parce qu'en fait, bien-entendu, il y a des Maires de grosses, de petites communes, etc. Et là, ce qui a été prégnant comme sujet, c'était l'inquiétude des Maires des petites communes qui ont des dizaines de kilomètres de voiries à entretenir et qui ne sont plus en capacité de le faire. Leurs finances locales ne le leur permettent plus. Des Maires de communes de quelques centaines d'habitants citaient les coûts pharaoniques d'entretien de ponts, par exemple, qui ne sont plus en capacité d'entretenir. Et donc, il y en a un qui disait "moi, je ne peux pas payer. Là, mon budget, il est de X centaines de milliers d'euros". Il me semble que les travaux, étaient de 150 000 €. Il a dit, "moi, je ne peux pas. Donc, j'ai fermé la route. Et donc, nous faisons un détour. Nous ne pouvons plus passer sur le pont". C'était cela qui remontait. Et c'est là que nous nous rendons compte des difficultés auxquelles sont confrontées les communes. Du coup, j'ai changé, je suis passée au grand débat, dans la salle le forum, qui était sur les finances locales, où il a été question de priorité nationale, c'est-à-dire ce que nous entendons, et d'urgence locale, avec le grand écart que nous constatons entre les décisions dont nous entendons parler à haut niveau et les besoins qui sont les nôtres. Nous voyons bien que nous allons être en difficulté parce que des choix budgétaires vont être faits par l'État. Et cela veut dire, pour nous, sans aucun doute, moins de dotations, moins de soutiens.
Voilà l'activité que j'ai eue, sachant que je ne vous ai pas parlé de l'intervention du Chef d'État-Major qui a été glaçante. Vous en avez tous entendu parler. Je n'imaginais pas qu'un jour je puisse entendre des propos de la sorte. Nous appartenons tous à une génération qui n'a pas connu la guerre. Et là, les annonces qui ont été faites, j'en ai eu les larmes aux yeux parce que nous nous disons "nous y sommes là, ou nous n'en

sommes pas loin". Indépendamment de l'aspect effrayant que cela a eu, un certain nombre d'Élus se sont interrogés sur ce que venait faire le Chef d'État-Major à l'occasion du Congrès des Maires. Apparemment, une convention a été signée entre l'Armée et les collectivités locales ; et donc, Philippe Séverac, notamment, a participé à une réunion à laquelle étaient invités les Correspondants Défense. Je suppose donc que c'est parce qu'il existe cette convention qu'il est intervenu. Mais nous nous doutons bien que s'il est intervenu, c'est parce que l'ordre lui en a été donné au-dessus, et nous savons qu'il est sous les ordres du Président de la République.

Il y a eu les temps formels, si tant est qu'ils le soient, et puis il y a eu les temps informels, les rencontres que nous pouvons faire, les échanges que nous pouvons avoir, et notamment des échanges extrêmement enrichissants au cours de dîners, avec d'autres Élus, avec des Élus nationaux, Parlementaires, Sénateurs, Députés. Et c'est vrai que cela permet d'avoir un autre aspect des choses, d'échanger sur des sujets d'ordre nationaux, avec des Élus départementaux que je qualifierais de bonnes personnes à la bonne place. J'ai dîné, comme l'année dernière, avec Claude Raynal et avec Jacques Oberti, et cela fait plaisir d'avoir des Élus de ce niveau-là. Nous nous disons que le discrédit qui est jeté sur la classe politique, eux ne le méritent pas parce que nous voyons des Élus engagés, des Élus qui ont une connaissance parfaite des dossiers, Claude Raynal étant Président de la commission des Finances du Sénat, et cela donne un autre relief à l'engagement politique. Et cela fait plaisir.

Voilà donc pour ce qui est du 107ème Congrès des Maires.

M. Lorrain : J'avais une petite question, juste : vous étiez combien ?

Mme la Maire : Cette année, nous étions 5 000 et quelques, je crois, Maires. Du Muretain Agglo, nous étions nettement moins nombreux que l'année dernière, nous voyons que c'est la fin de mandat, nous devions être 6 ou 7 Élus, sans aucun doute, quelque chose comme ça.

M. Lorrain : Je voulais me faire une idée de ces réunions. Sur 36 000 Maires, il y en a eu 5 000.

Mme la Maire : Un peu plus de 5 000, oui.

M. Lorrain : D'accord. Il ne faut pas s'étonner si nous ne sommes pas entendus au niveau du Gouvernement.

Mme la Maire : Je crois que l'AMF fait le travail au niveau du Gouvernement. C'est-à-dire, effectivement, il y a du relais. Ce n'est pas parce que ...

M. Lorrain : ... Ce n'est pas pour toi que je dis ça ...

Mme la Maire : ... Oui, j'entends bien. Mais ce n'est pas parce que les 36 000 sont là, les 36 000, ils ont des représentants. En l'occurrence, le soir où j'ai dîné avec le Sénateur et le Député, nous étions une table de 8, était à notre table également Brigitte Ségard, qui est la Présidente de l'AMF 31. Je veux dire, elle porte bien notre parole. Il n'y a aucun doute là-dessus. Donc ça remonte. Et quand nous entendons les discours du Président et du Vice-Président, encore une fois, ils n'ont pas la même couleur politique, ils disent la même chose. Et la défense des Élus locaux, elle est réelle. Moi, là-dessus, je n'ai aucun doute. Et ce n'est pas le nombre au Congrès des Maires qui fait le poids.

M. Lorrain : Entendu plus haut, c'est le nombre qui fait le poids.

M. Séverac : Oui, mais c'est un Congrès. Ce n'est pas une manifestation. Un congrès avec 5 000 personnes, il faut déjà l'organiser. Si tu en avais le double, je ne sais pas où ils les mettraient pour que cela soit aussi productif. Je pense que là, le nombre est déjà une belle représentation.

C'est vrai qu'il y a eu cette convention de signée de l'AMF avec l'Armée, je crois que c'est l'Armée de Terre, qui a été présentée lors d'une récente journée des Correspondants Défense en septembre, je crois, ou octobre, au cours de laquelle il y avait une visioconférence avec l'État-Major de l'Armée de Terre qui est intervenu et qui a signé cette convention avec David Lisnard, qui était donc présent aussi. Et l'invitation s'est faite un peu comme ça, pour justifier sa présence. Par contre, je trouve choquants ses propos, je ne les ai pas tous entendus, mais certains ont été répercutés par la presse, et je trouve que la grande muette, pour le coup, l'a ouvert largement, en faisant passer un message qui est problématique, de mon point de vue. Je ne dis pas si nous sommes au bord de nous engager dans un conflit guerrier avec la Russie ou pas, je n'en sais trop rien, mais en tout cas, je l'ai lu comme la préparation des esprits. Il faut s'attendre à tout, même à cela. Je trouvais que c'est un peu inquiétant que ces propos-là soient tenus à ce moment-là et en cette enceinte-là.

Mme la Maire : Surtout, ce qui nous a été demandé, c'est effectivement ...

M. Séverac : ... Pas par le Ministre ...

Mme la Maire : ... Par le Chef d'État-Major, c'est de faire passer le message auprès de notre population. Moi, je ne me sens pas en capacité de faire cela Nous avons un Président de la République, nous avons un Chef des Armées. Nous n'en sommes pas là. Donc, inciter les jeunes à s'engager dans la réserve, etc. Ce discours-là, je ne suis pas sûre que ce soit au Maire de le faire, me semble-t-il. Aujourd'hui, nous ne sommes pas là pour cela. Je ne sais pas de quoi sera fait demain. J'espère que ce qu'a évoqué le Chef d'État-Major, à savoir la certitude qu'il a, compte-tenu de tous les éléments dont il dispose aujourd'hui, que la Russie attaquera un pays de l'OTAN d'ici 2030, j'espère que cela ne se réalisera pas, et que la France ne sera pas obligée de

s'engager dans un tel conflit. Par contre, le soutien à l'Ukraine doit être total afin d'éviter d'y arriver. Moi, je n'ai pas de doutes là-dessus non plus. Voilà. Donc, ce n'est pas très réjouissant tout ça à quelques jours des fêtes.

M. Pilet : Oui. Déjà, merci de faire ce retour. Donc, une petite précision. C'est moi qui ai fait la demande, mais je l'ai fait au nom de Fonsorbes l'Humain d'Abord parce que cela paraissait important.

Mme la Maire : Oui, mais vous avez eu raison de le faire. Cela ne me pose strictement aucun problème.

M. Pilet : Et j'espère bien parce que vu justement les enjeux et les thèmes qui ont été abordés, je pense que c'était important que cela puisse être retranscrit au sein du Conseil Municipal.

J'avais plusieurs petites questions, par rapport justement à la décentralisation et puis à la diminution des aides des services de l'État envers les communes. La réaction de l'AMF, elle se positionne comment ? Est-ce qu'il y a un consensus pour dire que cela ne va pas être possible et que cela ne pourra pas tenir ?

Mme la Maire : La position de l'AMF, c'est de dire que les communes vont être de plus en plus en difficulté. Nous ne pouvons pas continuer à subir des transferts de charges de l'État ; il nous transfère des compétences, mais par contre, nous n'avons pas les finances qui vont avec. Donc, ce n'est plus possible.

M. Pilet : Mais du coup, puisqu'il y a différents courants, est-ce que la l'AMF, en tant que telle, prend une position claire ? ...

Mme la Maire : ... Oui. La position de l'AMF est très claire. Et elle est partagée, je vous dis, par le Président et le Vice-Président, malgré, encore une fois, leurs divergences politiques. L'analyse est la même, et c'est défendu bec et ongles. Je peux vous assurer que le discours de David Lisnard, je l'ai entendu l'année dernière et je l'ai entendu cette année, alors qu'il est censé appartenir à la Majorité présidentielle, il n'y va pas avec le dos de la cuillère.

M. Pilet : D'accord. Par rapport au Chef d'État-Major des Armées, est-ce que là aussi, il y a eu une réaction ? Parce que cela semblait déplacé qu'il vienne faire ...

Mme la Maire : ... Il n'y a pas eu de réaction officielle de l'AMF, puisqu'il était invité par l'AMF. C'est ce que nous avons appris. Donc, l'AMF, officiellement, n'a pas réagi. Il n'y a pas eu de réaction de la salle non plus. Cela ne se passe pas comme ça. Mais c'est a posteriori. Je vous dis, les réactions d'un certain nombre d'Élus ont été que sa présence n'aurait pas dû être et que ses propos très inquiétants étaient peut-être excessifs. Voilà. Globalement, le ressenti général a été celui-là.

M. Pilet : Déjà, à mon sens, ce n'était pas le lieu. Ce n'était pas non plus à lui, sur ce que vous avez dit, là, nous nous rejoignons, de demander aux Maires de faire cette courroie de transmission, là, c'est hallucinant. Enfin, nous oublions les règles.

Sur l'Intelligence Artificielle, est-ce qu'il a été évoqué, parce que c'est quand même ça le plus grand danger, l'impact sur l'emploi ?

Mme la Maire : Non. Alors, globalement, cette année, je n'en ai pas entendu parler. Par contre, l'année dernière, le discours des intervenants a été que cela ne faisait pas perdre l'emploi. Cela ne couvre pas l'intégralité, sans aucun doute, des compétences d'une commune. Mais l'année dernière, par exemple, il a beaucoup été question de Delibia, mais il y a toujours un agent en charge d'aller chercher de l'information. L'IA fait gagner beaucoup de temps, mais elle n'a pas fait baisser le nombre d'agents dans les collectivités concernées.

M. Pilet : Aujourd'hui, mais ce sont les prévisions. Par exemple, sur les 4 départements où il y a eu une expérimentation autour des finances, c'est 80 % de l'activité qui peut être faite par l'IA à la place des agents. Donc là, il y aura un impact.

Mme la Maire : Il y a un moment, peut-être, où, effectivement ... enfin, c'est une crainte. C'est une crainte.

M. Pilet : C'est une réalité. Il y a des groupes de travail de collectivités sur la Haute-Garonne qui travaillent à ça. Pour savoir si cela avait été abordé ...

Mme la Maire : ... Aujourd'hui, il n'en a pas été question.

M. Pilet : Et la dernière chose, vous avez parlé du grand débat d'urgence locale. C'est-à-dire ? C'est quoi les urgences locales qui sont remontées ?

Mme la Maire : C'est arriver à faire fonctionner nos services publics. La difficulté, elle est là. Tout à l'heure, j'évoquais les Maires des petites communes qui ne peuvent pas payer les réparations de leurs voiries, parce que leur budget ...

M. Pilet : ... C'est de cet ordre-là. Non, c'est pour savoir ...

Mme la Maire : ... C'est de cet ordre-là, oui ...

M. Pilet : ... Si cela voulait dire autre chose ...

Mme la Maire : ... Non.

M. Pilet : En tout cas, merci.

Mme la Maire : Je vous en prie.

27 - DÉCISIONS PRISES PAR MME LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT A L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Mme la Maire :

- Décision Municipale du 18 novembre 2025 : travaux d'installation d'eau chaude sanitaire solaire pour les vestiaires du terrain de football des Boulbènes

Donc, vous l'avez vue, elle était annexée à la convocation.

28 - QUESTIONS ORALES POSÉES PAR LES DIVERS GROUPES

Groupe "Fonsorbes Vert l'Avenir"

1. Bassin de retenue avenue de la Gare : où en sont les reprises des malfaçons ? Le chantier a-t-il été réceptionné ? Pas de sécurisation, et vu qu'il ne se vide jamais, il y a un risque de noyade.

Mme la Maire : Je vous rappelle que le maître d'ouvrage, c'est RÉSEAU 31.
Oui, le chantier a été réceptionné. Mais il a été constaté, vidéo à l'appui, le fait que, même hors période de pluie, ça coule tout le temps. Donc, a été évoqué le fait qu'il y avait des fuites sur le réseau d'eau potable. Et notamment, le SIECT a cherché, ils ont trouvé trois fuites qui ont été réparées : une rue des Écoles, une rue de la Poste, une rue du 8 Mai. Ce n'est pas rien. Sauf que ça continue à couler. Donc, le SIECT recherche des fuites. L'autre piste éventuelle, la question qui se pose, si tant est que ce ne soit pas une fuite d'eau potable, est de savoir s'il ne s'agirait pas d'une résurgence d'une source. Alors là, nous sommes dans une autre situation, ce sera nettement plus compliqué. Donc, il est évoqué que RÉSEAU 31 fasse passer des caméras dans ces tuyaux pour essayer de comprendre d'où vient cette eau. Il est considéré que le bassin fonctionne bien, indépendamment de cette problématique d'apport d'eau dont nous ne savons pas d'où elle vient. Elle s'évacue, mais comme il en arrive toujours, c'est comme s'il pleuvait tout le temps en fait. Or, ce n'est pas le cas. Donc, RÉSEAU 31 a été alerté sur le sujet. Le bassin correspond à ce qui a été imposé par la Direction Départementale des Territoires, puisqu'ils sont revenus, ils ont quelque peu modifié le premier dossier qui leur avait été présenté. Donc, cela correspond à ce qui a été demandé. Maintenant, il faut comprendre d'où vient cette eau.
Voilà. Nous en sommes là pour ce qui concerne ce bassin.
M. Fédou : Là, vous dites qu'il y a de l'eau quasiment en récurrence, en permanence. Nous parlons derrière aussi de sécurisation parce que nous avons vu des personnes s'y promener dedans, et il avait été dit que dans ce bassin, demain, il pouvait y avoir des enfants qui pouvaient y jouer. Donc si aujourd'hui le problème n'est pas résolu, il peut y avoir un problème de sécurisation.
Mme la Maire : La question se posera. J'ose espérer ...
M. Fédou : ... Ce n'est pas "la question se posera", la question se pose.
Mme la Maire : Le niveau d'eau n'est quand même pas très élevé. Ce sont de grosses flaques.
Mme la Maire : La semaine dernière, ou il y a 15 jours, ce n'était pas une grosse flaque. C'était une grosse rétention.
Mme la Maire : Nous allons relancer. Peut-être que, temporairement, il faudrait mettre effectivement des barrières pour empêcher l'accès ...
M. Fédou : ... Il vaut mieux prévenir que guérir.
Mme la Maire : Oui, je suis d'accord. Nous allons faire poser des barrières le long pour éviter que quiconque ou quelques enfants aillent patauger. Mais de toute façon, nous vous tiendrons au courant sur les suites qui sont données, mais effectivement cela ne correspond pas du tout à ce que nous avions imaginé. Du moins, sur la partie la plus proche de l'avenue de la Gare.

2. Chemin Bellevue : pourquoi les travaux n'avancent plus depuis la fin du giratoire ?

Mme la Maire : En fait, nous sommes toujours dans l'attente de la signature de l'acte de vente par l'EPFO des deux parcelles sur lesquelles vont être construits notamment les parkings au bout du chemin Bellevue. Donc, dès que nous aurons signé l'acte avec l'EPFO, à ce moment-là le chantier pourra démarrer.

Groupe "Fonsorbes l'Humain d'Abord"

1. Nous voudrions savoir si des mesures de sécurisations spécifiques sont prises en cette période de fêtes ? Nous savons que de nombreux cadeaux circulent, pouvant attiser les convoitises. Par le passé, des boîtes aux lettres avaient été forcées, des commerces cambriolés, et, actuellement, plusieurs domiciles sont visités.

 M. Franchina, Conseiller délégué à la Tranquillité Publique : Depuis début décembre, la Police Municipale assure une surveillance particulière, notamment sur les différents points de collecte des colis, donc Weldom, Lidl, la station de lavage, etc. Ils ont pris contact avec un certain nombre de commerçants et ils vont continuer pour les alerter sur les mesures de vigilance par rapport aux vols en cette période où il y a pas mal de fréquentations, et pour leur rappeler un petit peu les principes de base, et aussi pour récolter des informations sur leur ressenti par rapport à cela. Ils ont également pris attache avec la Gendarmerie qui a confirmé le fait qu'elle renforçait ses tournées et ses patrouilles sur la commune en cette période. Voilà pour l'essentiel de ce qui est fait en ce moment. C'est la Police Municipale qui a pris l'initiative, indépendamment de votre demande, de prendre un certain nombre de mesures sur le mois de décembre pour renforcer sa présence, notamment au niveau des commerces.
 Mme la Maire : Et quant à "plusieurs domiciles sont visités ", juste pour information : en novembre, il y a eu 5 cambriolages, ce qui porte le total des cambriolages sur l'année à Fonsorbes, de gens qui ont déposé plainte, à 41 cambriolages, sachant que début décembre j'ai été informée d'un cambriolage supplémentaire. Donc, avec dépôt de plainte, nous en sommes aujourd'hui à 42. Alors, peut-être qu'il y en a eu un hier ou avant-hier que je ne connais pas, mais fin novembre, 41, plus 1, me semble-t-il, le 5 décembre. Voilà les informations que j'ai en termes de nombre de cambriolages, dépôt de plainte.
 M. Pilet : Et du coup, pour compléter la réponse qui vient d'être apportée, est-ce que la présence des forces de l'ordre, qu'elles soient municipales ou nationales avec la Gendarmerie, se fait aussi sur l'ensemble du territoire de la commune ? Est-ce qu'il y a des visites, ou est-ce qu'ils sont uniquement à surveiller les commerces ?
 M. Franchina : Les commerces n'étant pas ouverts toute la journée, bien évidemment quand ils font des patrouilles ils font sur l'ensemble de la commune. Ils ont également des OTV à faire, donc les Opérations Tranquillité Vacances. Dès lors où il commence à y avoir de la fréquentation sur les commerces, donc bien évidemment ils ciblent plus particulièrement les commerces et les zones où il y a du monde et de l'activité, donc tout est malgré tout surveillé, il n'y a pas de quartier qui soit laissé en déshérence en ce qui concerne la présence de la Police Municipale.
 M. Lorrain : Là, il a été annoncé 42 cambriolages déclarés avec plainte. L'an dernier, il y en a eu combien ?
 M. Franchina : C'était des chiffres très légèrement supérieurs l'année dernière à la même date. Nous sommes sur une fourchette entre 45 et 55 cambriolages l'année en moyenne. Des chiffres qui sont stables depuis une dizaine d'années, confirmés par le Colonel Xicola qui est venu faire la conférence sur la sécurité, et qui parle justement de l'ensemble des communes de la compagnie de Villeneuve-Tolosane. Nous sommes sur une relative stabilité au niveau des cambriolages, et lui semblait même dire que, comme la population sur son secteur a augmenté, nous avons, rapporté à la population, une légère baisse des cambriolages.
 Mme la Maire : Depuis que je récupère les informations de la Gendarmerie, cela fait maintenant quasiment 10 ans, nous sommes sur une moyenne d'un cambriolage par semaine sur Fonsorbes. Aujourd'hui, nous sommes à 5 700 logements, me semble-t-il. Donc, rapporté au nombre de logements c'est encore trop pour les victimes, c'est clair, mais nous restons sur quelque chose qui est moindre que dans certaines villes de la même strate, ou plus grosses, plus proches de Toulouse.

2. Au stade des Boulbènes, les installations ludiques sont interdites : skate park : sol abîmé ; city stade : aucune raison apparente. Nous voudrions savoir quand seront-elles remises en service ? Pour les vacances de Noël ?

 Mme la Maire : Non, elles ne seront pas remises en service pour les vacances de Noël. Le skate park, il va falloir le démolir. En plus du sol abîmé, la visserie dépasse du sol. Les Services Techniques sont intervenus. C'est une vieille installation qui, en plus, ne correspond plus aux besoins des jeunes. Aujourd'hui, il est beaucoup question de structures différentes. Donc, le skate park ne va pas être

réhabilité. Cela vaudra le coup de regarder, qui que ce soit qui soit là en 2026, de regarder ce qui peut être fait pour le remplacer avec des modules, etc. Il y a autre chose à faire qu'un skate park comme celui-ci.
Quant au city stade, c'est la même chose. Les planches en bois ont également des clous qui dépassent. Le sol est effectivement à refaire. Donc, pour des raisons de sécurité, il est fermé. Et là encore, sur le budget 2026, il va falloir envisager de le refaire comme ont été refaits les city stades de Cantelauze et de la Béouzo.
Aujourd'hui, nous ne rouvrirons pas, pour des raisons de sécurité évidentes, les deux structures en question.

29 - INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire : Simplement le fait que les fêtes approchent. Donc, je vous souhaite d'excellentes fêtes à vous tous, en famille
M. Pilet : Excusez-moi, sur les informations diverses. Ce serait bien d'évoquer le préavis de grève déposé par le Syndicat qui représente les agents de la commune. Donc, la question que je voulais poser est "est-ce qu'il allait y avoir une ouverture de négociations avant le début de la grève annoncée pour le 16 décembre ?".
Mme la Maire : Nous leur avons proposé un rendez-vous pour demain matin, qu'ils ont réfuté. Nous leur avons proposé un rendez-vous, en leur disant "puisque vous ne pouvez pas venir vendredi, on vous propose un rendez-vous lundi après-midi". Et manifestement, ils n'ont pas l'air de vouloir venir lundi après-midi non plus. Donc, nous, nous sommes disponibles, en fonction encore une fois de nos agendas qui sont bien chargés. Mais les délégués syndicaux nous ont répondu qu'eux ne l'étaient pas, que c'était prématuré. Sauf qu'ils ont déposé un préavis de grève et qu'à priori ils devraient venir pour négocier ce qui doit l'être ; et surtout nous informer des raisons pour lesquelles un préavis de grève est déposé, parce que cela n'est pas forcément très clair.
M. Pilet : Vous avez reçu un courrier ?
Mme la Maire : Bien-sûr que j'ai reçu un courrier.
M. Pilet : Donc, il y a les motifs, enfin les motifs sont assez clairs.
Mme Marnac : Pardon, nous pouvons connaître les causes, afin les raisons du préavis ?
Mme la Maire : Elles sont multiples, sur des choses qui ne nous paraissent pas ... enfin, il y a eu des échanges bien-entendu entre DGS, DRH, qui sont allées les voir. Cela concerne principalement les Services Techniques, donc il y a eu des rencontres hier, aujourd'hui ...
La Directrice Générale des Services : oui ...
Mme la Maire : Un certain nombre de choses ont été soulevées. Nous avons l'impression que c'est plein de petites choses, mais il n'y a rien de majeur qui justifie, me semble-t-il, le dépôt d'un préavis de grève. Il a été question d'habillements livrés tardivement. Oui, cette année, nous avons changé de prestataire, "on vous a proposé d'essayer les vêtements". Mais le temps qu'ils soient essayés, les chaussures, etc, tout cela est arrivé tardivement. C'est un certain nombre de petits dysfonctionnements, je le qualifierais ainsi. Mais, nous attendons qu'ils viennent nous voir. Et puis encore une fois, nous avons proposé un rendez-vous pour demain matin, la réponse a été : "non, on peut pas". Nous avons proposé un rendez-vous pour lundi après-midi, nous verrons s'ils viendront lundi après-midi. Mais apparemment ...
M. Pilet : Juste, parce que j'ai eu le courrier, le préavis qu'ils ont déposé, je vais reprendre les termes qui sont mentionnés, sans être porte-parole :

- conditions de travail exécrables
- accumulation des missions
- accès inégal aux avancements, primes et régime indemnitaire
- différence de reconnaissance professionnelle pour des missions comparables
- absence de mesures correctives malgré les alertes répétées du personnel et de ses représentants

et donc, ils demandent des négociations pour :

- la mise en place d'un cadre clair et équitable pour l'ensemble des agents
- la révision des pratiques internes entraînant des disparités injustifiées
- des engagements écrits garantissant l'égalité de traitement entre agents au sein de la collectivité

Cela me paraît être autre chose que ce que vous venez de dire.
Mme la Maire : Tant qu'ils ...
Mme Marnac : ... Pardon. Et vous avez reçu la même chose ? Et vous trouvez que ce sont des petits ...
M. Pilet : ... C'est adressé à ...

Mme la Maire : ... Attendez, pour cela, nous attendons qu'ils nous expliquent la réalité des choses, parce que nous n'avons pas compris. Et quand Mme C. M. est descendue sur site pour échanger avec les agents, cela ne faisait pas partie des choses qui sont remontées.
Mme M., vous pouvez dire et expliquer globalement ce qu'il s'est passé au travers des échanges que vous avez eus ?
La Directrice Générale des Services : Oui. Globalement, nous avons eu des échanges effectivement avec des agents des Services Techniques, les représentants du personnel étaient présents, donc aussi bien hier qu'aujourd'hui. Donc, il y a eu plusieurs échanges sur des sujets concernant les primes de fin d'année, les conditions de travail ... Les conditions de recadrage ont également été un sujet. Mais, effectivement, tous les termes qui sont sur le courrier n'ont pas été évoqués par les agents des Services Techniques.
M. Pilet : Si j'ai bien compris, la question autour des rémunérations, des inégalités, a quand même été abordée puisque c'est le thème qui a été ...
La Directrice Générale des Services : ... Ils ne l'ont pas soulevée sous le prisme de l'inégalité.
M. Pilet : D'accord.
La DGS : C'était effectivement des questions ... Eux, ne l'ont pas présenté comme cela en tous cas.
M. Pilet : Et les recadrages ? Parce que là ce n'est pas évoqué. Les recadrages, c'est-à-dire ?
La Directrice Générale des Services : Oui, les modalités de médiation avant qu'il n'y ait des recadrages ; c'était un sujet aussi.
M. Pilet : Mais, ce n'était pas des choses qui, suite au travail avec le Centre de Gestion, avaient été mises en place ? Pour éviter justement les conflits ? Parce que si c'est réclamé, cela veut dire que ce n'est pas fait.
La Directrice Générale des Services : Les encadrants qui étaient présents aujourd'hui ont amené des éléments en disant que, oui, les agents avaient été entendus avant que cela n'arrive à des rapports ou à des lettres de recadrage. Donc, les réponses ont été données aujourd'hui sur ces questions-là.
M. Séverac : Je peux dire quelque chose sur ce préavis. Effectivement, quand nous lisons le préavis, sur les questions qui sont pointées nous pouvons nous dire "ce sont des gros sujets". Mais, compte-tenu de tout le travail qui a été fait, effectivement, avec le Centre de Gestion, le travail de transparence, le travail d'équité par rapport aux promotions, aux avancements de grade, à la promotion interne, je note que certains n'en sont pas satisfaits. Mais, nous espérons que cette rencontre puisse se réaliser afin qu'elle contribue aussi à mettre très clairement les choses sur la table. C'est-à-dire que, quand on dit qu'il y a iniquité de traitement entre certains personnels : "oui, mais montrez-nous quelles sont les iniquités. Pourquoi vous pensez que c'est une iniquité alors qu'on travaille justement depuis des mois et des mois à donner un cadre qui soit clair, transparent, et pour tout le monde". Je conçois que des personnels puissent penser que ce n'est pas encore le cas. Donc, raison supplémentaire pour aller plus dans le détail, pour travailler concrètement sur les cas et les situations qui sont inéquitables ou sur les cas, les situations qui font qu'ils ne sont pas traités de la même manière. Je pense qu'il est nécessaire que nous ayons ce débat-là avec les représentants du personnel, s'ils sont toujours convaincus que ce n'est pas le cas. Moi, je vois le travail qui a été fait, il va dans ce sens. Alors, est-ce que c'est une forme d'impatience ? Je ne sais pas, cela peut aussi être le sujet, que nous ne sommes pas allés jusqu'au bout. Mais j'ose espérer que lorsqu'on pose un préavis de grève, c'est donc que l'on est prêt à se mobiliser, on a une liste de revendications et d'argumentations sur les différents points qui sont abordés, et qu'ils puissent être écoutés, débattus, confrontés. Donc, moi, je suis un peu étonné qu'il y ait des non-réponses aux rendez-vous qui ont été proposés. D'ailleurs la Loi nous oblige, quand il y a un préavis, à faire cette démarche. Mais en plus, je pense que cette démarche est souhaitable pour observer sur le fond. Donc, ce n'est pas possible pour demain. Mais si c'est possible lundi, nous sommes disponibles. Même mardi matin s'ils veulent. Mais il faut qu'il y ait ...
M. Pilet : ... A travers ...
M. Séverac : ... Une rencontre ...
M. Pilet : ... Ce que vous dites ... enfin, je suis un peu inquiet, puisque vous semblez récuser tous les propos qui sont amenés dans le ...
M. Séverac : ... Non, je ne récuse rien. Je dis que cela mérite une explication détaillée.
M. Pilet : Non, mais, vous j'entends, Mme la Maire avait un autre discours tout à l'heure ...
Mme la Maire : ... Cela nous laisse très perplexes parce qu'il nous semblait, effectivement, que nous avions beaucoup discuté, que nous avions mis beaucoup de choses à plat. Donc, oui, moi je ne comprends pas. Donc, ce serait bien qu'ils viennent nous rencontrer. Ils ne veulent pas venir demain matin, j'ose espérer qu'ils viendront lundi après-midi pour nous expliquer les tenants et aboutissants, et les raisons qui font qu'ils évoquent ces types de dysfonctionnements ... Ou de critiques.
M. Pilet : D'accord. Est-ce que vous n'oubliez pas de nous dire des choses ? Je fais état à ce qu'il s'est passé dans ce Conseil Municipal, où vous nous avez amené des informations qui étaient, je ne sais pas d'où elles

venaient d'ailleurs, mais qui étaient visiblement fausses, est-ce que là il n'y a pas des choses que vous ne nous dites pas ? Très clairement.
Mme la Maire : Comme quoi par exemple ?
M. Pilet : Je ne sais pas, je vous pose la question.
Mme la Maire : Non.
M. Pilet : Moi, c'est l'impression que j'ai. Il manque…
Mme la Maire : … Mais qu'est-ce que vous voulez que nous vous cachions en l'occurrence ?
M. Pilet : Vous n'avez qu'à … enfin, je ne vais pas rentrer là-dedans maintenant …
Mme la Maire : … Qu'est-ce que vous cherchez, là ?
M. Pilet : Je cherche à savoir et à comprendre.
Mme la Maire : Moi, j'attends qu'ils viennent nous voir pour nous expliquer.
M. Pilet : Je suppose que les représentants d'organisation syndicale le font, ils sont porte-parole d'une parole collective et d'une partie des agents. Parce que là, vous ciblez sur les représentants syndicaux. Déjà, pour moi, la façon dont vous le posez, me pose un souci, cela traduit déjà des orientations …
Mme la Maire : … Ce sont nos interlocuteurs légitimes …
M. Pilet : … Voilà, mais …
Mme la Maire : … Nous sommes bien d'accord là-dessus ?
M. Pilet : … C'est qu'ils viennent parler au nom des agents. Donc, cela veut dire qu'ils sont porte-parole d'un certain nombre d'agents qui sont suffisamment dans une situation inconfortable pour se dire "on est prêts à faire grève" alors que nous savons que certains ne roulent pas sur l'or. Donc, voilà. Je me pose des questions et je me dis qu'il y a quelque chose qui ne va pas, là … Parce que …
Mme la Maire : … Nous avons été aussi surpris …
M. Pilet : … Parce que ce sont des choses … excusez-moi, je veux finir. Les représentants syndicaux ont le CST, il y a des instances où ils peuvent dire des choses. S'ils enclenchent le fait de dire "on dépose un préavis de grève" cela veut dire que derrière le mécontentement est partagé par un certain nombre de personnes.
Mme la Maire : Nous attendons de les recevoir, qu'ils viennent nous expliquer. Parce que franchement, nous avons été fort surpris. Moi, je ne comprends pas comment nous en arrivons là. Personnellement, je ne rencontre les délégués syndicaux qu'exceptionnellement. Philippe Séverac, Mmes C. M. et B. G., la Directrice des Ressources Humaines, les rencontrent très régulièrement ; et en aucun moment, sur les dernières rencontres, il n'y a eu des alertes de cet ordre-là. Les échanges sont très réguliers.
M. Pilet : C'est pour cela que je posais la question "est-ce qu'il y a des faits qui sont survenus, des éléments que vous n'évoquez pas ?". Parce que cela fait penser à ça. Afin, quand il y a toujours un truc qui monte comme ça, cela veut dire qu'il s'est passé des choses qui …
Mme la Maire : Non.
M. Pilet : Il n'y a rien du tout ?
Mme la Maire : Il n'y a pas d'éléments particuliers, de facteurs déclenchants ; moi, je n'en vois pas. Alors peut-être …
M. Séverac, hors micro : … Il y en a peut-être …
Mme la Maire : … Mais, nous attendons qu'ils viennent nous expliquer pourquoi à partir d'un facteur déclenchant, ou de plusieurs, nous nous retrouvons avec cette liste-là de griefs que nous ne comprenons pas. Donc, notre porte est ouverte, il n'y a pas de problème, elle est ouverte dès demain matin 9h00. S'ils changent d'avis, nous serons à la Mairie demain matin 9h00. Sinon, nous les attendrons lundi après-midi.

Alors, je vous souhaite malgré tout de très bonnes fêtes.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 29 janvier.

Bonne soirée à vous tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h11.

Mme la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Le Secrétaire de Séance
LERAT Jacques